

Région Bourgogne-Franche-comté
Département de l'Yonne (89)
Commune de Môlay - (89310)

Dossier de demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
GDSOL 75



PROJET DE LA CENTRALE SOLAIRE DE MÔLAY 2

Adresse de Correspondance :

GDSOL75
50 rue Etienne Marcel
75 002 Paris
Tel: 06 31 83 03 88
mail : geoffrey.schall@gdsolaire.com



Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Sommaire	
Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de Permis de Construire	2 à 7
Bordereau de dépôt des pièces jointes	8 à 10
Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions	11 à 12
Extrait K-BIS de GDSOL75.....	13
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet	15 à 17
PC 1 Plans de situation du projet	19
Localisation générale du projet	20-21
Vue aérienne	22
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	23
PC 2 Plans de masse des constructions	25
Plan topographique – état existant.....	26
Zoom du Plan topographique sur la zone sud – état existant.....	27
Plan de masse du projet – état projeté.....	28
Zoom du Plan de masse sur la zone sud du projet – état projeté	29
Plan de masse du projet avec vue aérienne – état projeté	30
Zoom du Plan de masse du projet avec vue aérienne – état projeté	31
PC 3 Plans en coupe du terrain et de la construction	33
Plan de localisation des coupes.....	34
Profil en long du terrain dans l’axe du projet AA'	35
Profil en long du terrain dans l’axe du projet BB'	36
Vue en coupe d'une table photovoltaïques.....	37
Vue en coupe d'un poste de livraison ou de transformation	38 à 39
PC 4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	41 à 47
PC 5 Plans des façades et des toitures	49
Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 18 et 36 panneaux.....	50 à 51
Plan des façades des postes de livraison et de transformation.....	52 à 53
Plan modèle d'un portail	54
Plan modèle de la clôture	55
Plan modèle d'une citerne.....	56
PC 6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement ...	57
Plan de localisation des points de vues photographiques.....	58
Photomontages	59
PC 7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	61
Plan de localisation des points de vue photographiques	62
Photographies	63 à 64
PC 8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	65
Plan de localisation des points de vue photographique.....	66
Photographies	67
PC 11 Étude d'impact (voir document joint)	69

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS de la société GDSOL75
- Tableaux récapitulatifs

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



Demande de
 Permis d'aménager
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
 Permis de construire
 comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : Commune : _____

Département : Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : GDSOL 75 Raison sociale : _____

N° SIRET : 8 2 4 4 3 7 5 8 6 0 0 0 2 0 Type de société (SA, SCI,...) : SARL (Société à responsabilité limitée)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : RICHOILLEZ Prénom : Marine

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 50 Voie : rue Etienne Marcel

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 0 2 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : SCHALL Prénom : Geoffrey

OU raison sociale : GDSOL 75

Adresse : Numéro : 50 Voie : Rue Etienne Marcel

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 0 2 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0 6 3 1 8 3 0 3 8 8 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : geoffrey.schall @ gdsolaire.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : Môlay

Code postal : 8 9 3 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____ Voir détail p.10

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Numéro : 21 Voie : RUE D'AUTEUIL

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 378 tables composées de 36 panneaux solaires.
- 27 tables composées de 18 panneaux solaires.
- L'inclinaison des panneaux est d'environ 18°

Construction de 5 locaux électriques. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- 1 poste de livraison : 8m (L) x 2,4m (l) x 2,5m (h)
- 4 postes de transformation : 6m (L) x 2,4m (l) x 2,5m (h)
- Aspect extérieur des postes : couleur vert RAL 6003

- 1 citerne souple de 120m3
- 2 clôtures grillagées de type acier galvanisé de couleur vert RAL 6003 d'une hauteur hors sol de 2m maximum.
- 3 portails à 2 vantaux d'une largeur de 5 m de type acier galvanisé de couleur vert RAL 6003.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements :
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation :
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez :
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés		76,8				76,8
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)			76,8				76,8

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : **6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale Nom : Prénom : OU raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex : Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À PARIS

Le : 29/07/2021



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

Information à remplir par le professionnel sollicité:

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>5</u> <u>5</u> <u>4</u> _____	640	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>5</u> <u>5</u> _____	740	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>5</u> <u>6</u> _____	940	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>5</u> <u>7</u> _____	3 550	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>5</u> <u>8</u> _____	1 283	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>5</u> <u>9</u> _____	1 284	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>0</u> _____	1 283	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>1</u> _____	3 280	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>2</u> _____	1 420	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>3</u> _____	21 150	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>4</u> _____	1 580	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>5</u> _____	4 780	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>6</u> _____	3 980	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>7</u> _____	2 073	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>8</u> _____	1 390	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>6</u> <u>9</u> _____	1 167	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>7</u> <u>0</u> _____	2 245	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>7</u> <u>1</u> _____	2 232	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>7</u> <u>2</u> _____	4 955	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				
Préfixe : _____	Section : <u>C</u> _____	Numéro : <u>4</u> <u>7</u> <u>3</u> _____	1 135	Lieu-dit : Champs de la Dame
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :				

Surperficie totale du terrain (en m²) :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : C Numéro : 4 5 3
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 66 470 Lieu-dit : La Carrière

Préfixe : Section : C Numéro : 7 9 6
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 13 240 Lieu-dit : La Carrière

Préfixe : Section : C Numéro : 4 7 4
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3 060 Lieu-dit : Chem de Nitry

Préfixe : Section : C Numéro : 4 7 5
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 243 Lieu-dit : Chem de Nitry

Préfixe : Section : C Numéro : 4 8 2
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4 395 Lieu-dit : Chem de Nitry

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 149 505



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
---	---



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : ... **76,8**m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnementm²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s)m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? m² Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ? m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		76,8	
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :35 600.....m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
 Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière :m².
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16)m²
 La valeur du m² de terrain nu et libre €/m²
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17)m²
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

18/18

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date 29/07/2021

Nom et Signature du déclarant
Marine Richoillez



Greffes du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

Code de vérification : nNcNbxW5QQ
<https://www.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2016B28377

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 10 juin 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	824 437 586 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	19/12/2016
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	GDSOL 75
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	50 rue Étienne Marcel 75002 Paris
<i>Activités principales</i>	Le développement, l'acquisition, la vente, la construction, le financement, l'exploitation et la gestion de centrales photovoltaïques.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 18/12/2115
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	Rudaux Marine
<i>Nom d'usage</i>	Richoillez
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 19/04/1975 à Rennes (35)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	17 rue de l'Église 92200 Neuilly-sur-Seine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	50 rue Étienne Marcel 75002 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Le développement, l'acquisition, la vente, la construction, le financement, l'exploitation et la gestion de centrales photovoltaïques.
<i>Date de commencement d'activité</i>	13/12/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique et des postes de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

	Section de Parcelle	Adresse Lieu-Dit	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Code postal	Commune
Structures photovoltaïques	C	CHAMPS DE LA DAME	454	640	89310	MÔLAY
			455	740		
			456	940		
			457	3 550		
			458	1 283		
			459	1 284		
			460	1 283		
			461	3 280		
			462	1 430		
			463	21 150		
			464	1 580		
			465	4 760		
			466	3 980		
			467	2 073		
			468	1 390		
			469	1 167		
			470	2 245		
			471	2 232		
		472	4 955			
		473	1 135			
		LA CARRIERE	453	66 470		
			796	13 240		
		CHEM DE NITRY	474	3 060		
			475	1 243		
			482	4 395		
TOTAL				149 505		

Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique et des postes de transformation

	Section de Parcelle	Surface de plancher des constructions (m ²)	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Code postal	Commune
Poste de livraison n°2	C	19,2	796	13 240	8 x 2,4 x 2,5	266,00	LES LAVIERES	89310	MÔLAY
Poste de transformation n°3-1		14,4				267,90	CHAMPS DE LA DAME		
Poste de transformation n°3-2		14,4	471	2 232	6 x 2,4 x 2,5	270,50	LA CARRIERE		
Poste de transformation n°4-1		14,4				266,50			
Poste de transformation n°4-2		14,4	463	21 150	264,80				
total			76,8						

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

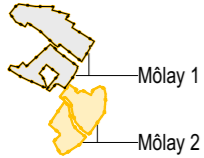
**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

● Localisation du projet



Echelle 1/50000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

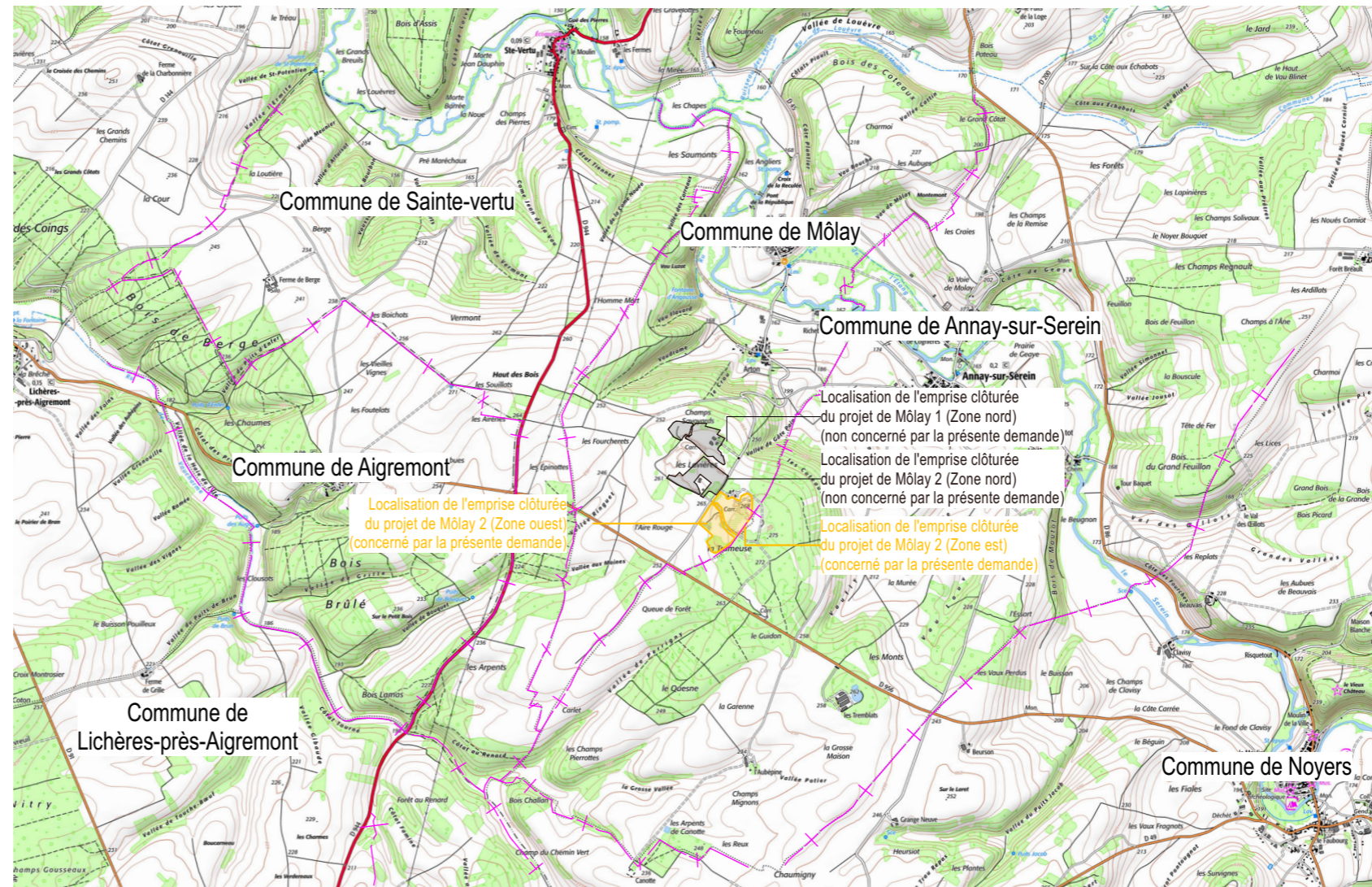


Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



Localisation du projet dans le département de l'Yonne

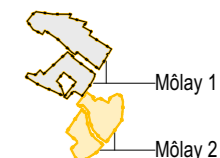


CARTE AU 1/50 000e

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

● Localisation du projet



Echelle 1/25000 au format A3



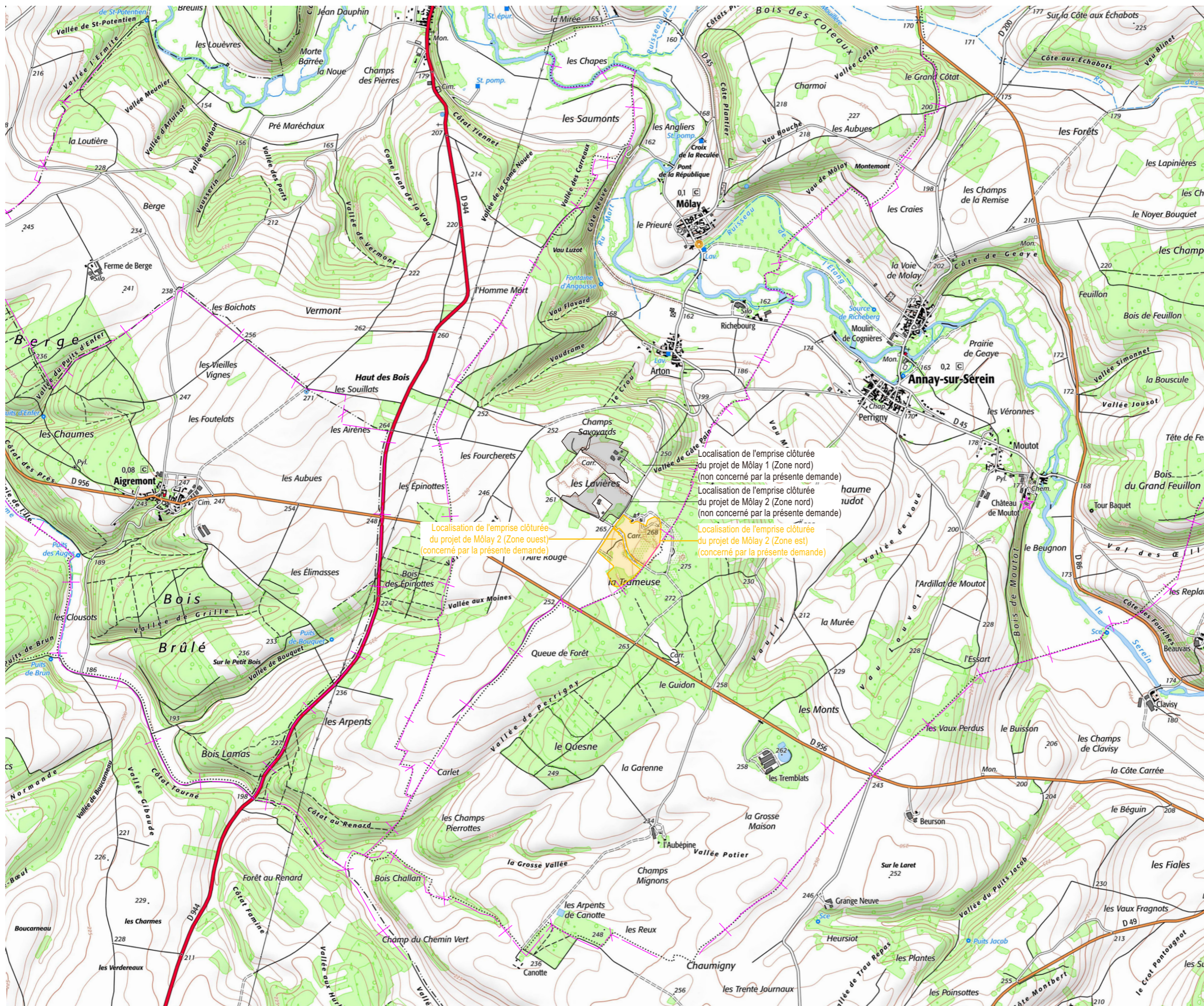
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



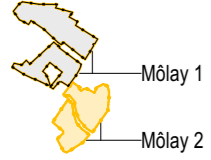
Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/5000 au format A3
0 100 200m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS






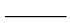




Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

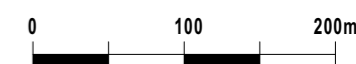


PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée
-  Localisation de l'emprise clôturée (non concernée par la présente demande)
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Bâtiments existants
-  Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/5000 au format A3

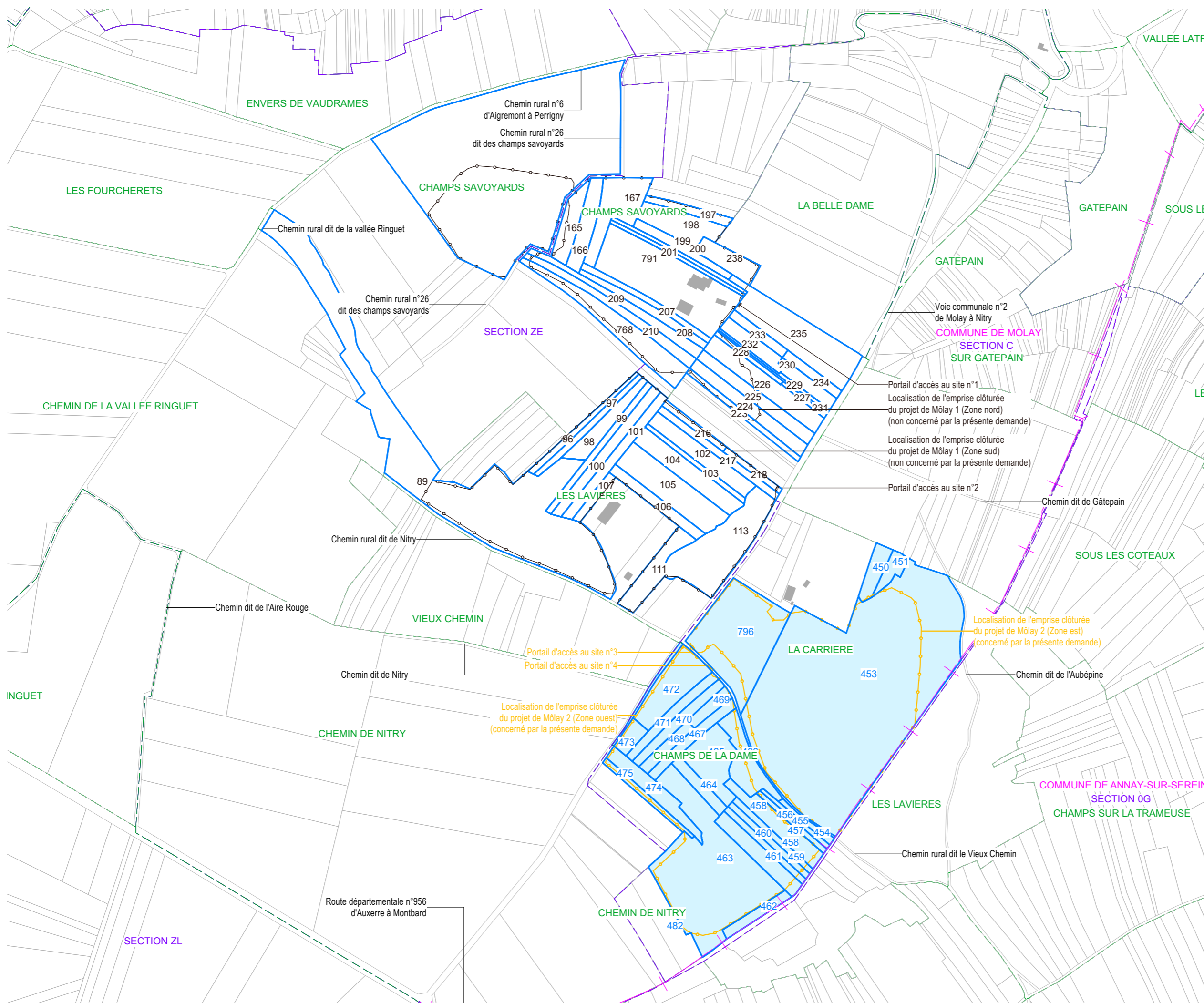


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



Contenu

- Plan topographique - état existant au 1/5000ème
- Zoom du plan topographique sur la zone sud - état existant au 1/2000ème
- Plan de masse - état projeté au 1/5000ème
- Zoom du plan de masse sur la zone sud - état projeté au 1/2000ème
- Vue aérienne - état projeté au 1/5000ème
- Zoom de la vue aérienne sur la zone sud - état projeté au 1/2000ème
- Plan de masse des emprises du projet au format A0 au 1/1000ème (voir document joint)

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

PLAN TOPOGRAPHIQUE
ÉTAT EXISTANT

Légende

- 1 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit
- +— Limite communale
- 33 Foncier non concerné par la présente demande
- Clôture à créer
- Clôture à créer (non concernée par la présente demande)
- Haie ou bosquet existant
- Zone d'évitement
- Végétation existante à supprimer

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

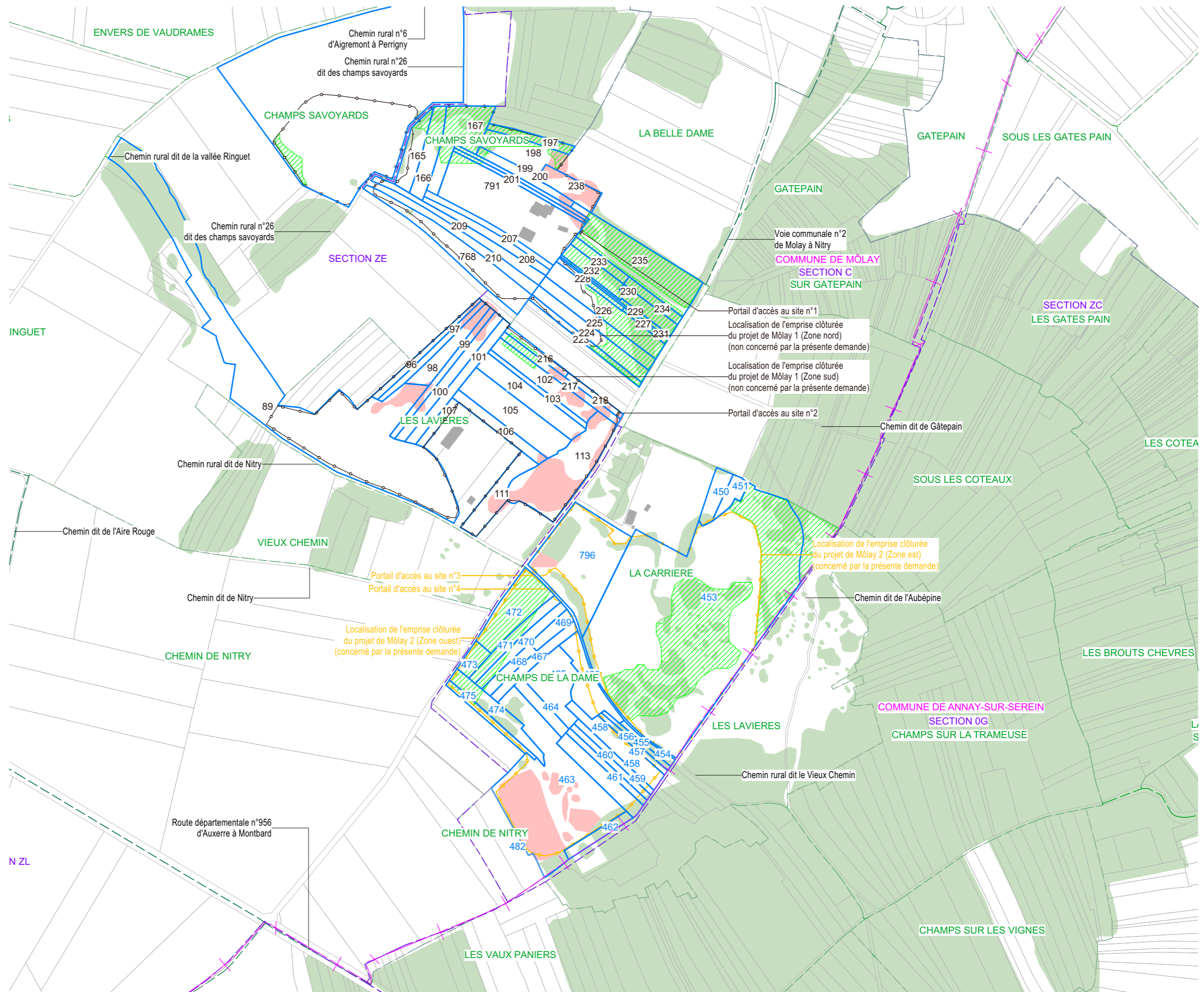
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



ZOOM DU PLAN TOPOGRAPHIQUE
SUR LA ZONE SUD
ÉTAT EXISTANT

Légende

- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit
- Limite communale
- 33 Foncier non concerné par la présente demande
- Clôture à créer
- Clôture à créer (non concernée par la présente demande)
- Haie ou bosquet existant
- Zone d'évitement
- Végétation existante à supprimer

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m

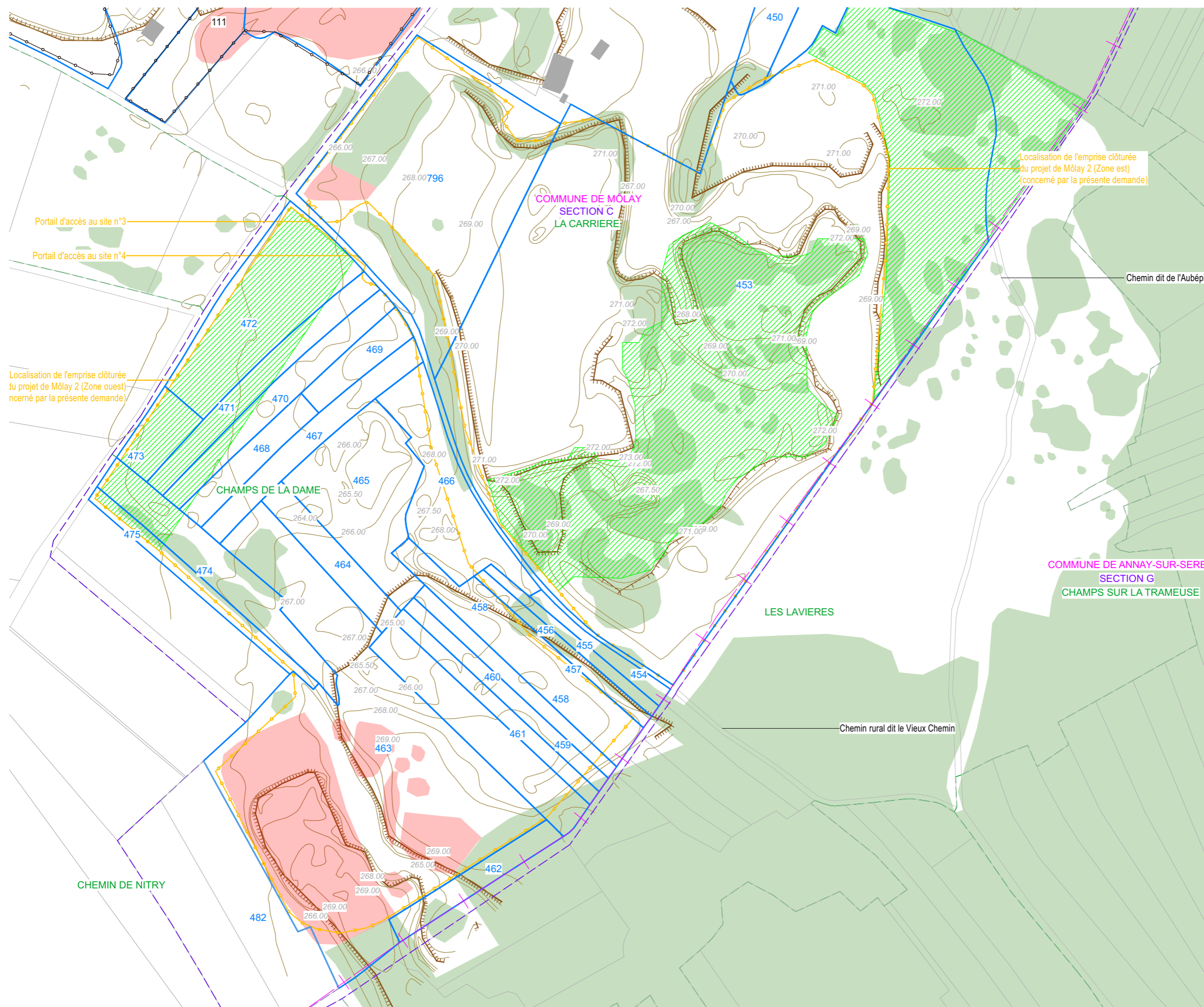


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



















Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

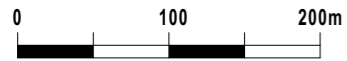


PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques (non concernée par la présente deman)
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Clôture à créer (non concernée par la présente deman)
-  Citerne souple
-  Piste lourde à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Foncier non concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Limite communale
-  Haie ou bosquet existant
-  Zone d'évitement

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

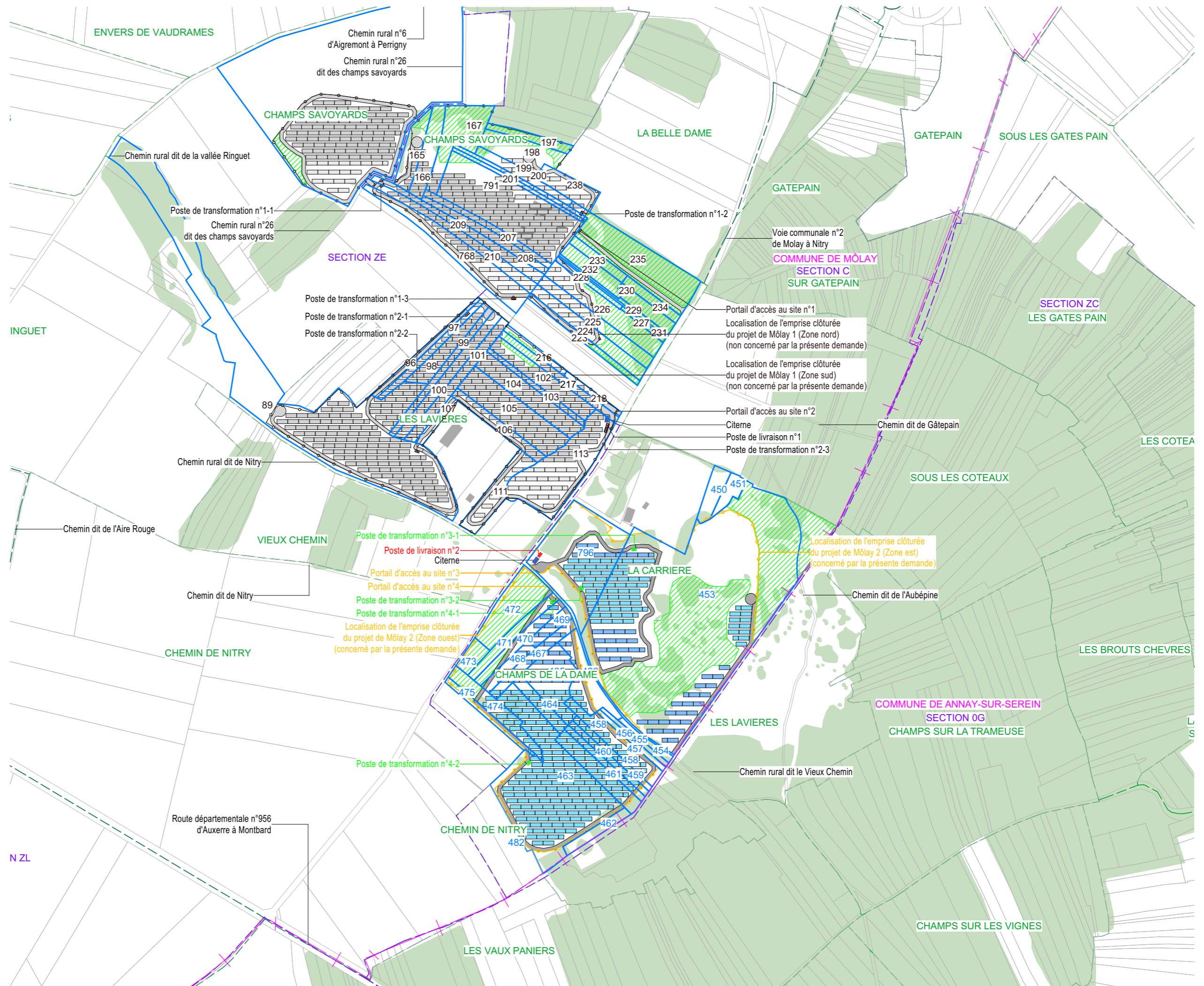
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

















Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



**ZOOM DU PLAN DE MASSE
SUR LA ZONE SUD
ÉTAT PROJETÉ**

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste lourde à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Foncier non concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Limite communale
-  Haie ou bosquet existant
-  Zone d'évitement

Echelle 1/2000 au format A3

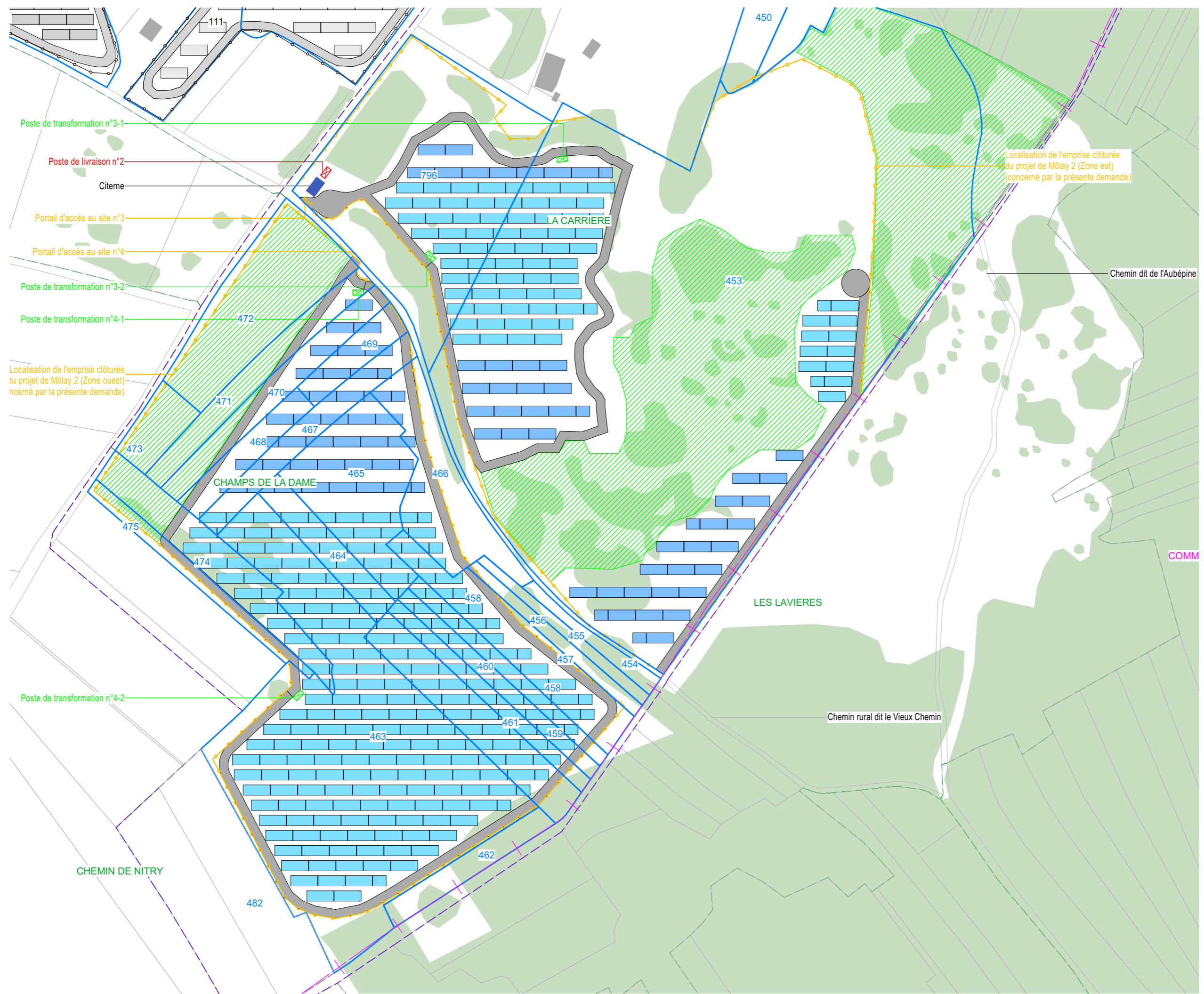


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


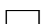






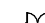


Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



PLAN DE MASSE AVEC VUE
AERIENNE
ÉTAT PROJÉTÉ

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques
(non concernée par la présente demande)
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Citerne souple
-  Localisation de l'emprise clôturée
-  Localisation de l'emprise clôturée
(non concernée par la présente demande)
-  Limite communale
-  Piste lourde à créer

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

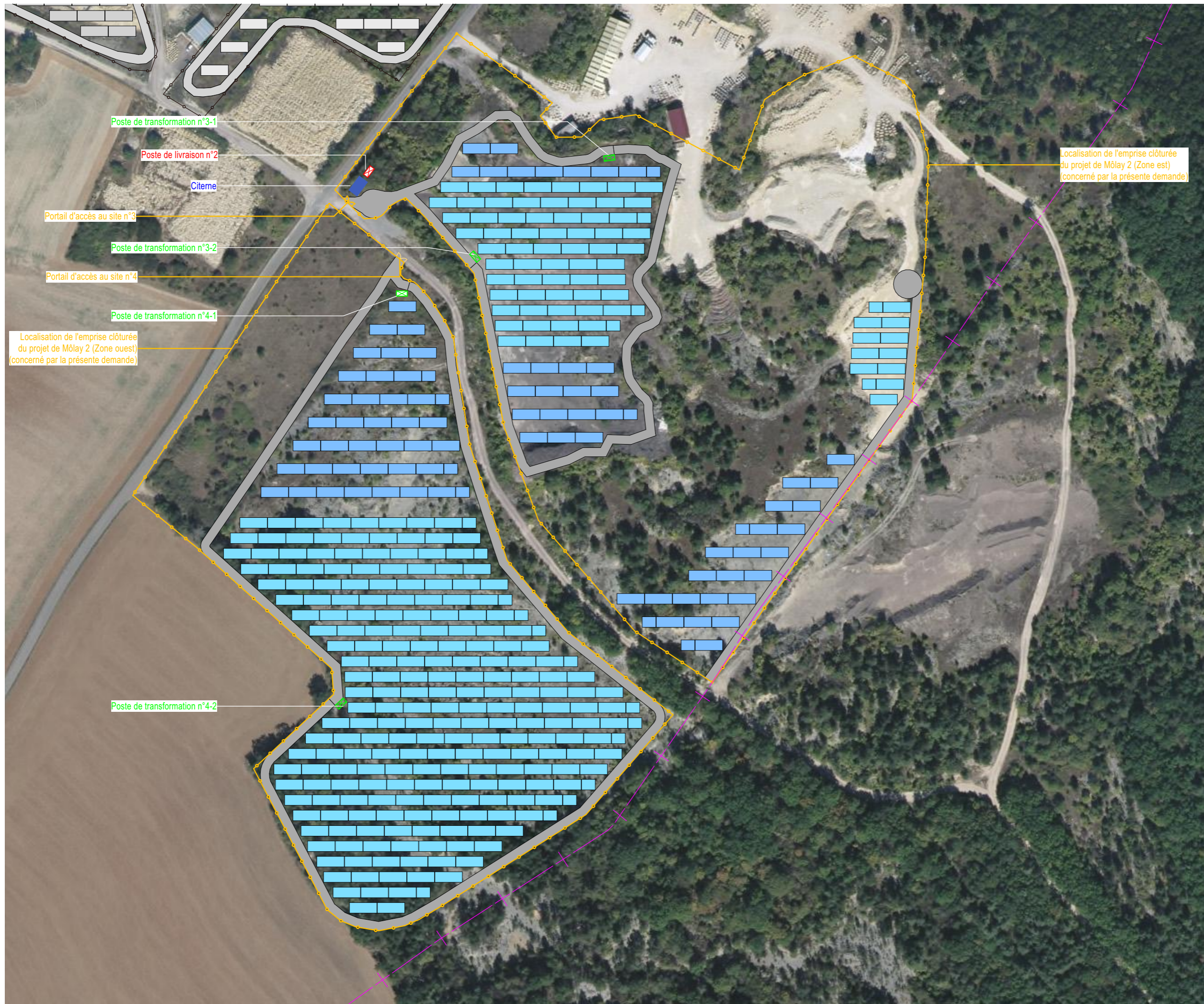
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris





PROJET DE LA CENTRALE
SOLAIRE DE MÔLAY 2
COMMUNE DE MÔLAY (89310)

ZOOM
DU PLAN DE MASSE AVEC VUE
AERIEENNE SUR LA ZONE SUD
ÉTAT PROJETÉ

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Citerne souple
- Localisation de l'emprise clôturée
- Limite communale
- Piste lourde à créer

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

Contenu

- Plan de localisation des coupes AA', BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque de 18°
- Vue en coupe d'un poste de livraison ou de transformation

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte









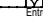






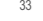
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB'

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques (non concernée par la présente demande)
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Clôture à créer (non concernée par la présente demande)
-  Citerne souple
-  Piste lourde à créer
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Foncier non concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Limite communale
-  Haie ou bosquet existant
-  Zone d'évitement

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

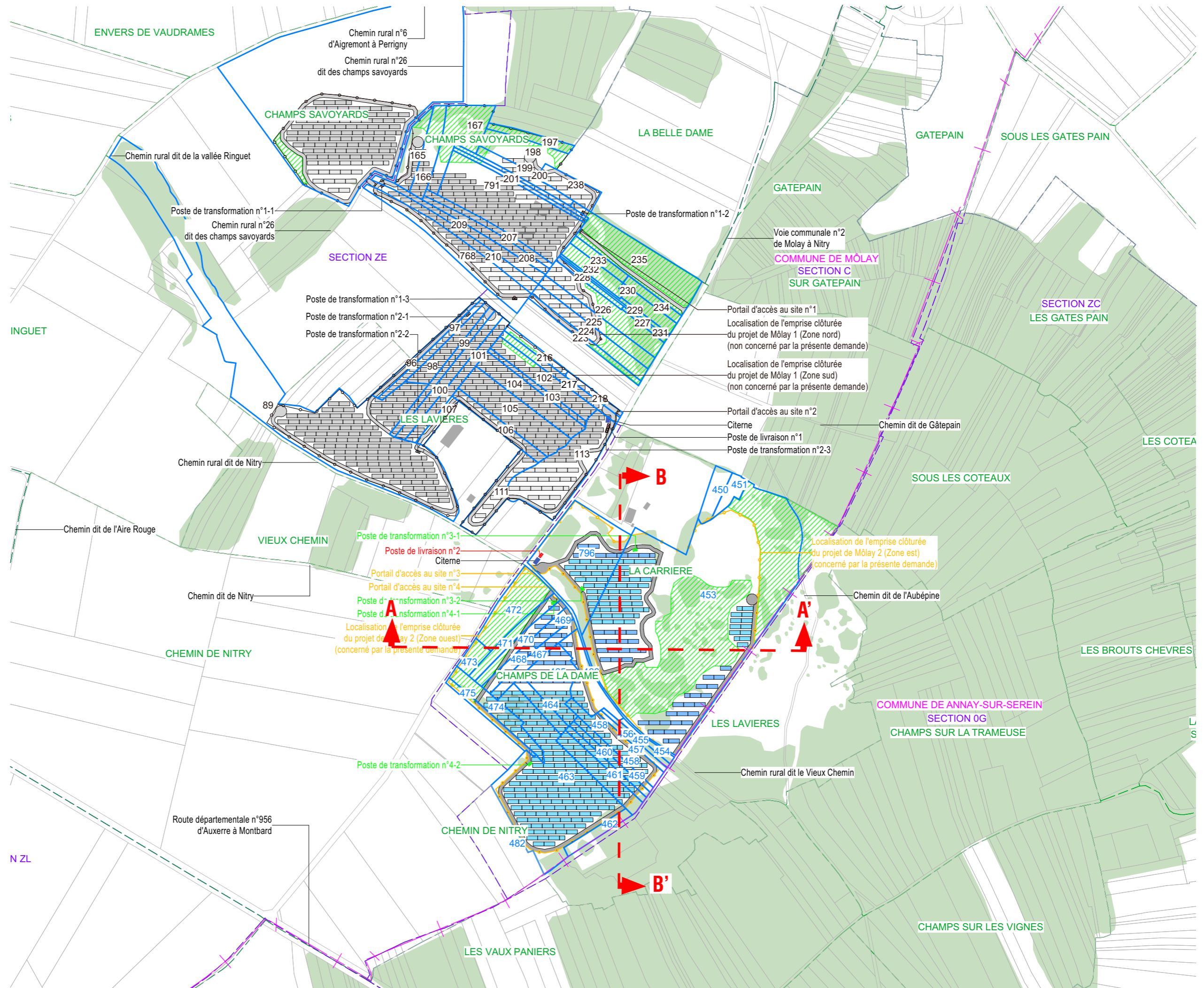
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS





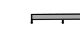




Adresse de Correspondance :

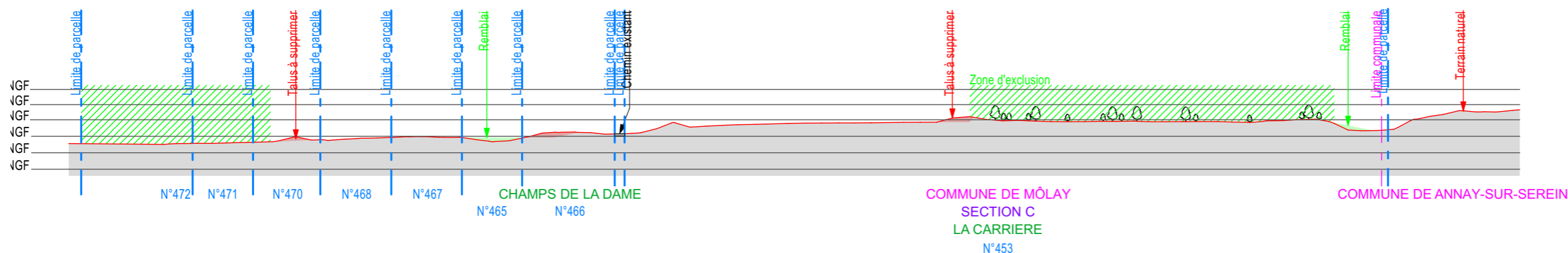
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



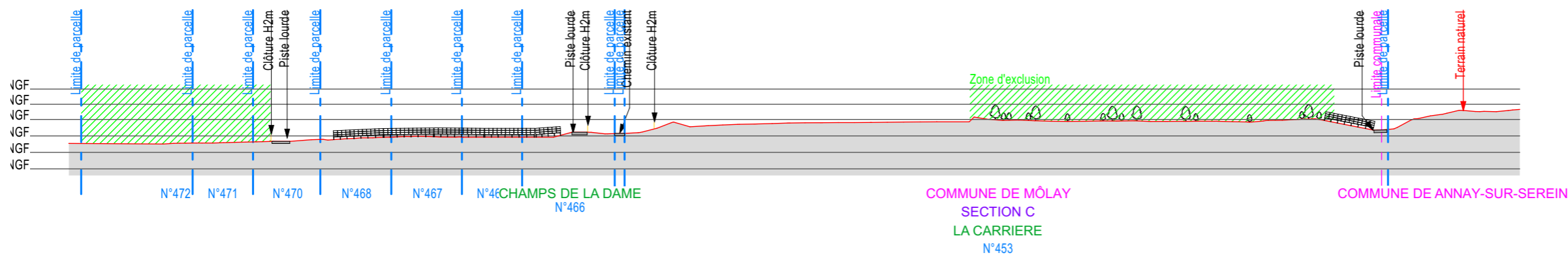
PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

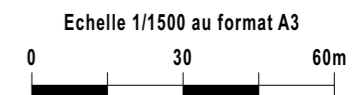
-  Terrain naturel
-  Zone d'évitement
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste lourde à créer
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Végétation existante



Coupe AA' état existant



Coupe AA' état projeté



Architecte









I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

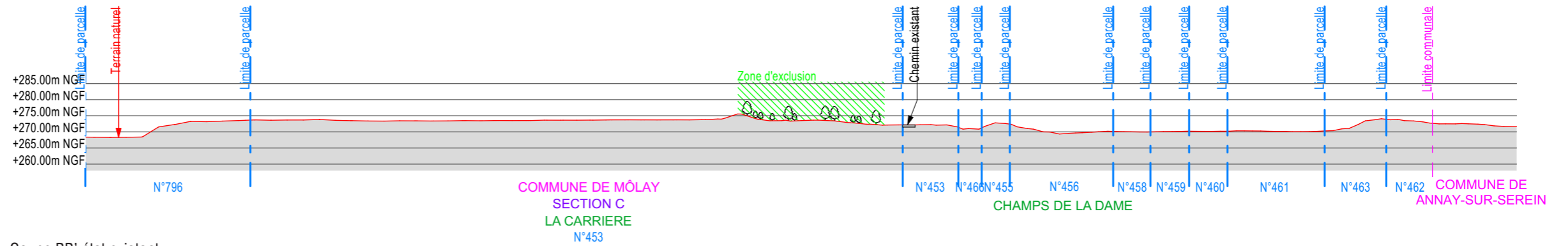


Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

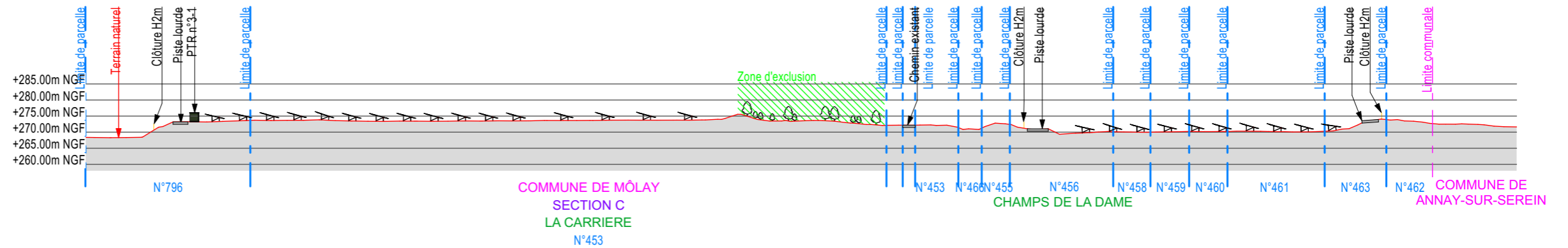
ZOOM 1 SUR LE
PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

-  Terrain naturel
-  Zone d'évitement
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste lourde à créer
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Végétation existante
-  Poste de transformation



Coupe BB' état existant



Coupe BB' état projeté

Echelle 1/1500 au format A3
0 30 60m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



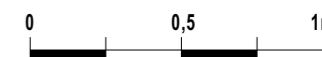
Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 18°

Légende

Altitude terrain naturel :
Compris entre +257.00m NGF et
+273.00m NGF

Echelle 1/25 au format A3

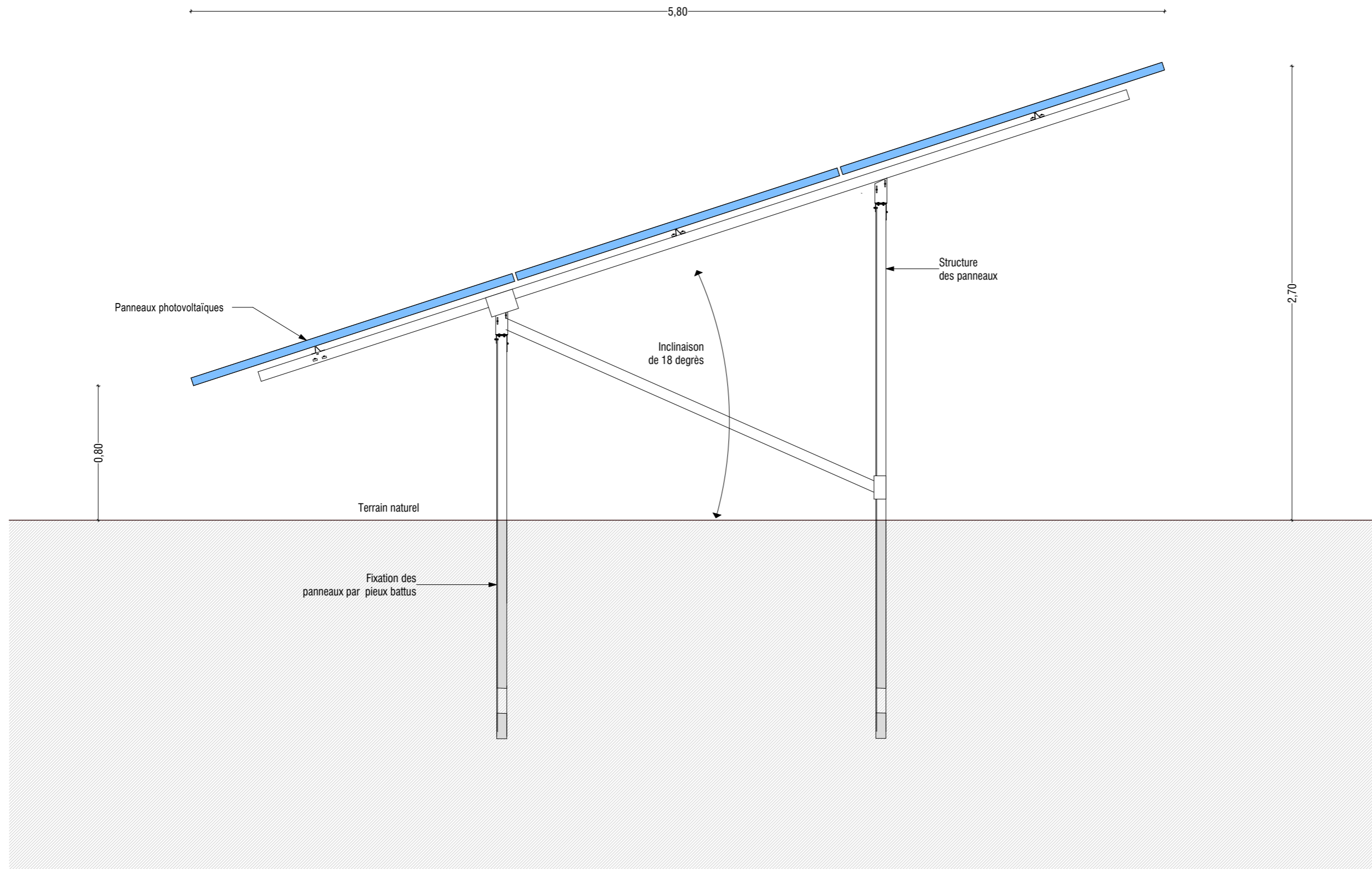


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



VUE EN COUPE D'UN POSTE
DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique des postes de livraison:

Hauteur de 2.50m
Longueur de 8.00m
Largeur de 2.40m
Couleur RAL 6003

Altitude terrain naturel :
Compris entre +257.00m NGF et
+273.00m NGF

Architecte

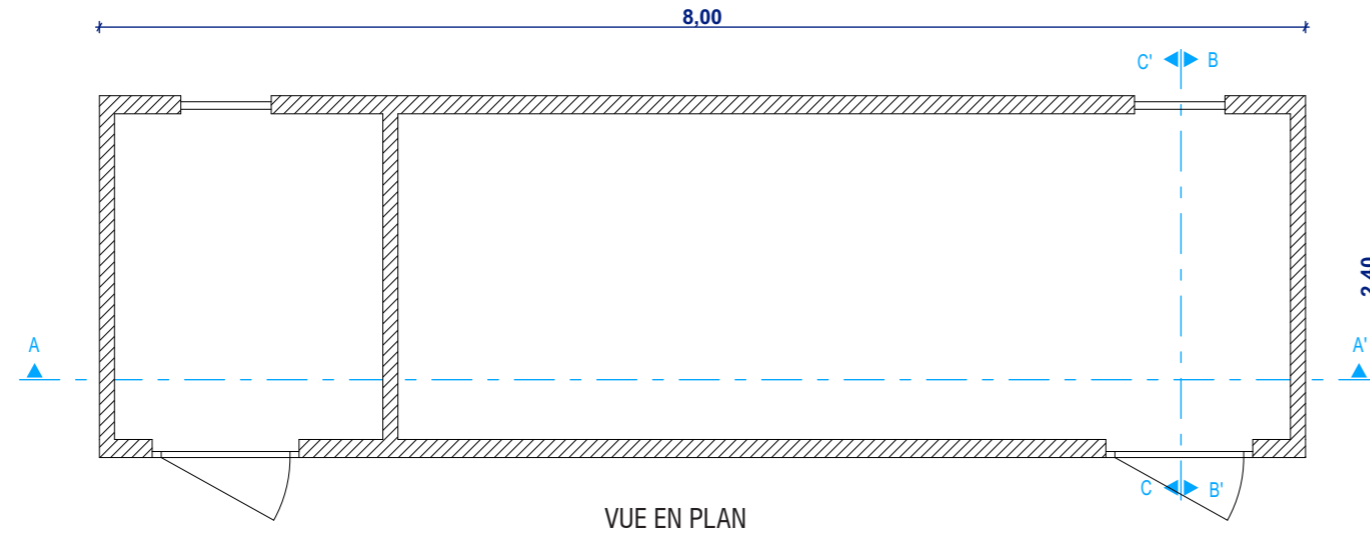
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

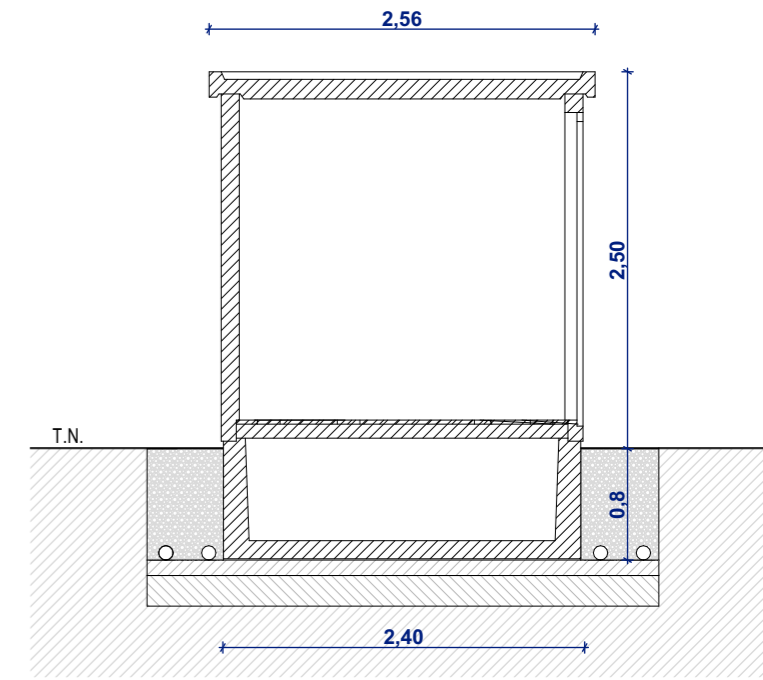


Adresse de Correspondance :

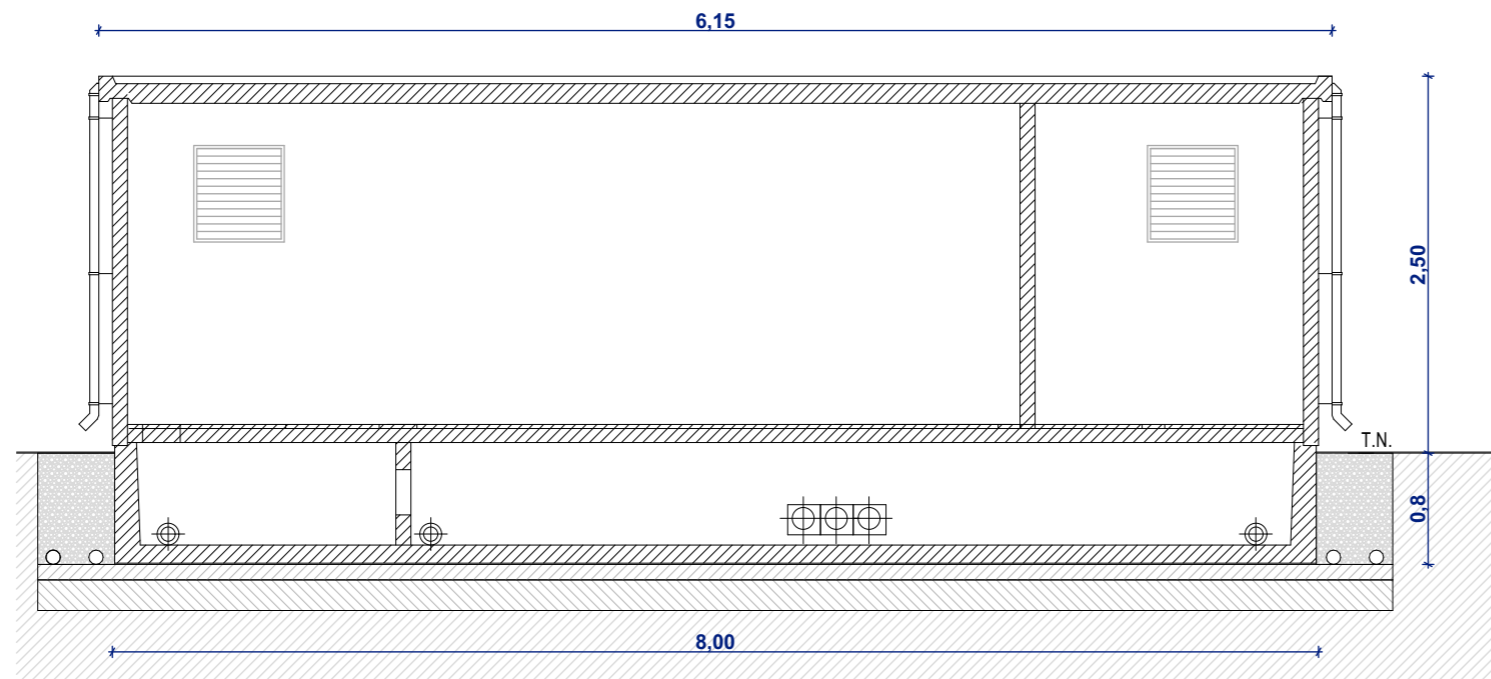
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



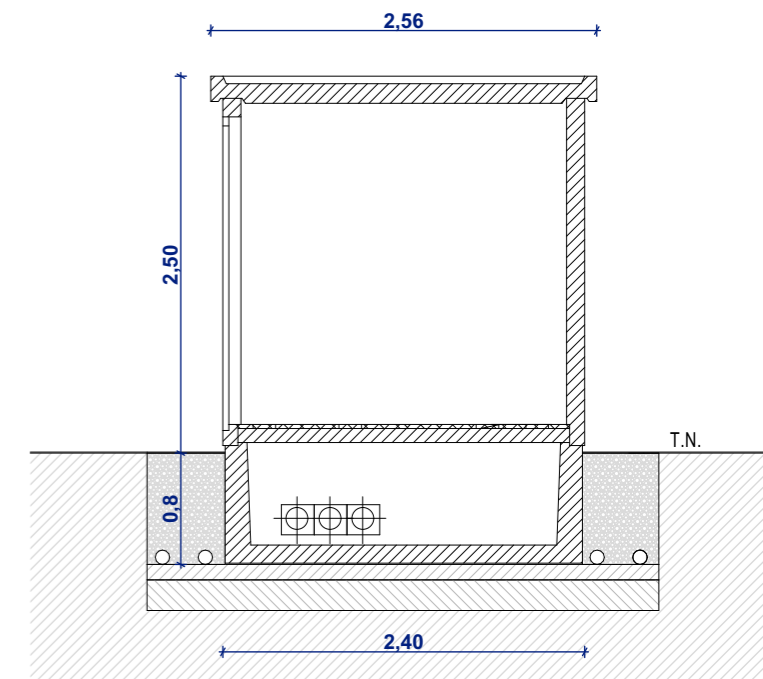
VUE EN PLAN



COUPE BB'



COUPE AA'



COUPE CC'

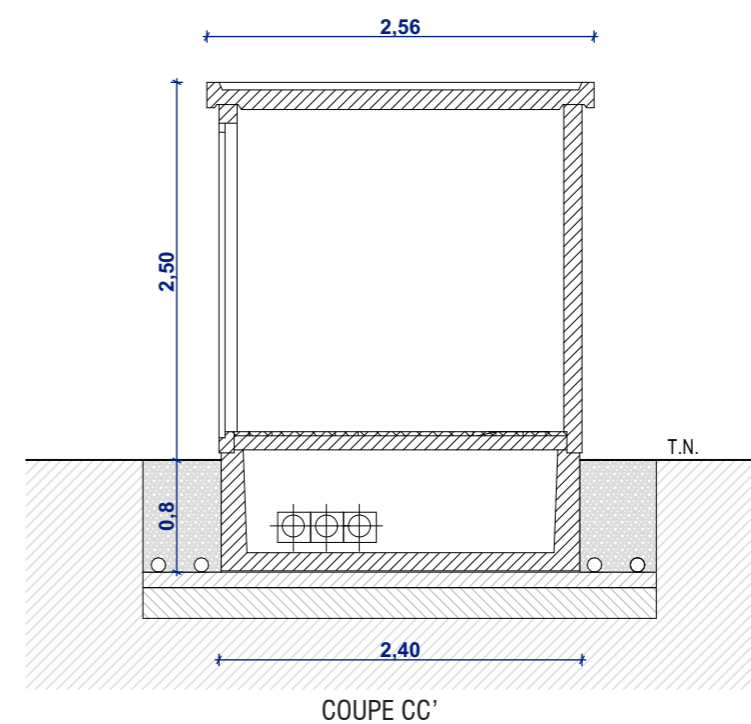
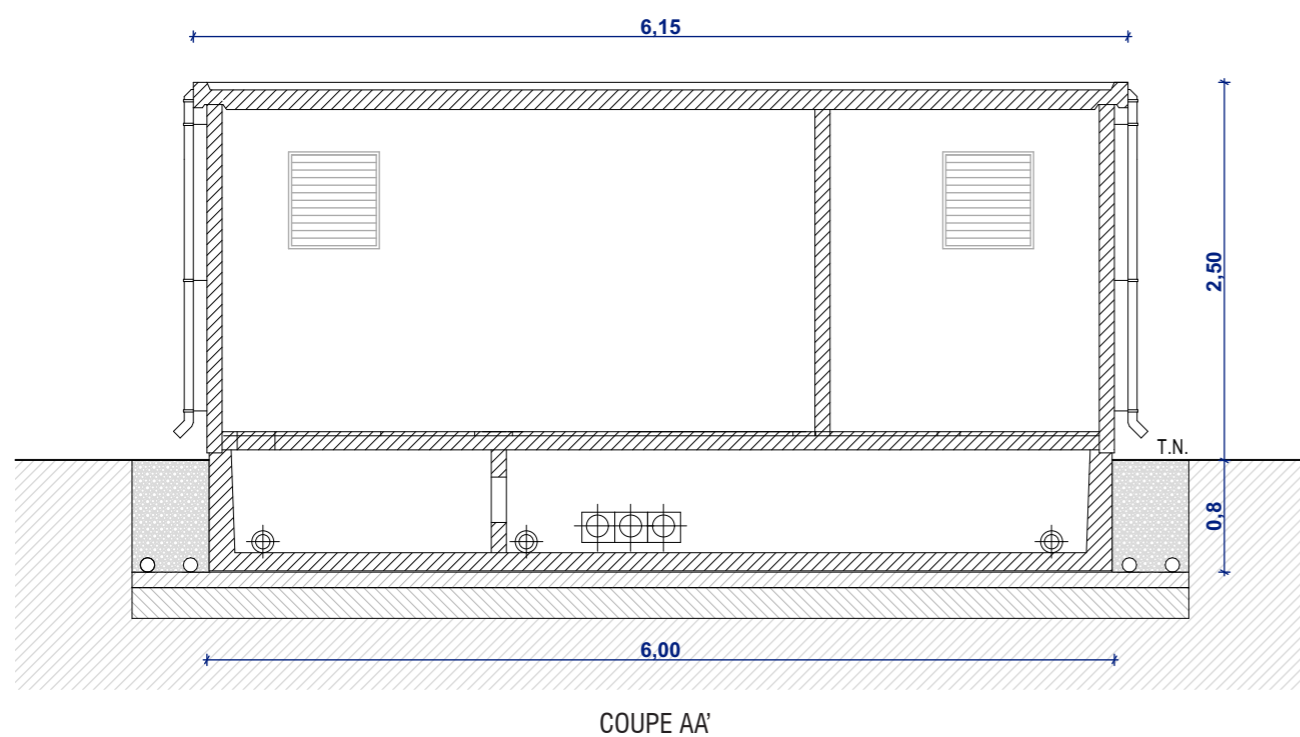
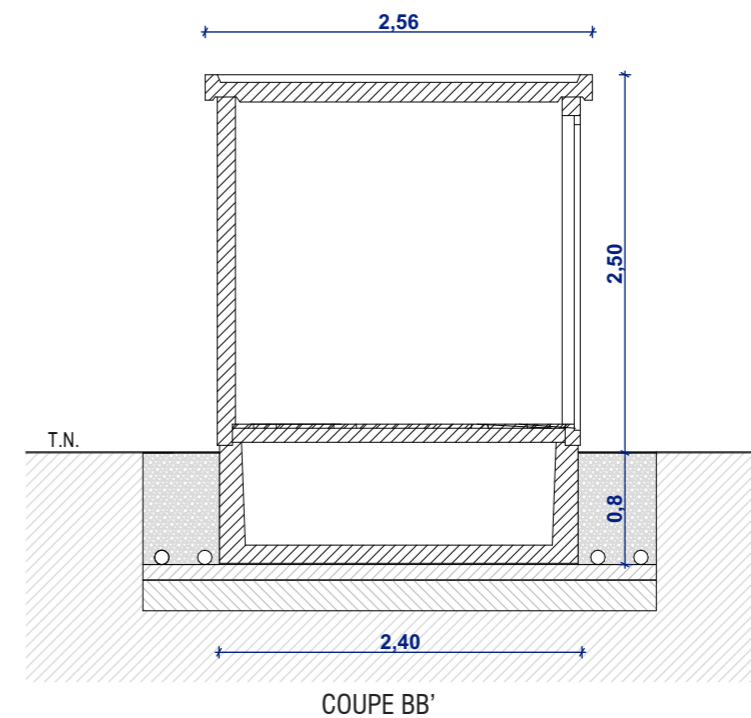
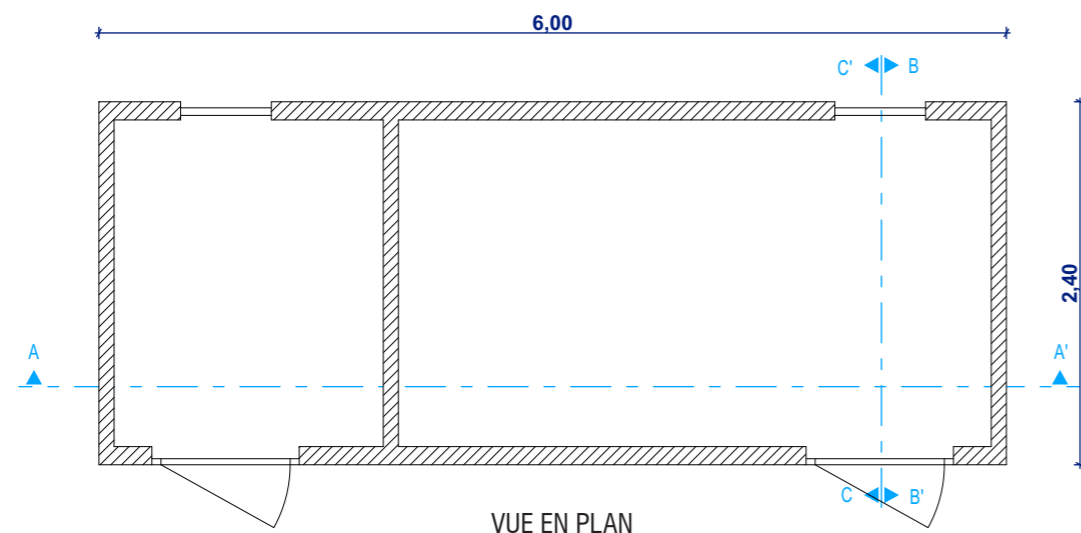
VUE EN COUPE D'UN POSTE
DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique des postes de
transformation et de livraison:

Hauteur de 2.50m
Longueur de 6.00m
Largeur de 2.40m
Couleur RAL 6003

Altitude terrain naturel :
Compris entre +257.00m NGF et
+273.00m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

PORTEUR DU PROJET

Le projet photovoltaïque de Molay est développé par la société GDSOL 75, filiale à 100% du groupe GENERALE DU SOLAIRE.

Toutes les autorisations administratives sont ainsi demandées par la société GDSOL 75 qui sera le maître d'ouvrage de la centrale solaire.

GENERALE DU SOLAIRE, pour le compte de GDSOL 75, assure les missions suivantes :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- Maitrise d'œuvre
- Exploitation et maintenance

Dans le cadre de la demande de permis de construire du projet photovoltaïque de Molay, la présente notice constitue la PC 4 et comprend deux parties, selon l'article R431-8 du code de l'urbanisme :

- La situation du terrain et de ses abords
- La présentation du projet

NOTICE DESCRIPTIVE – PC 4

1. L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1. Localisation

Le projet de parc photovoltaïque prend place au Sud-Est du territoire communal de la ville de Molay, à la limite avec la commune d'Annay-sur-Serein et à quelques centaines de mètres de la RD 956. Le site se trouve sur le rebord d'un plateau légèrement ondulé et entaillé au Nord par la vallée du Serein. Le projet envisagé se compose de deux sites, nommés « Môleay Nord » et « **Môleay Sud** ». Ils sont séparés par la route communale reliant la RD956 aux bourgs d'Arton et de Môleay.

Une seule étude d'impact environnemental a été réalisée pour ce projet, bien que 2 permis de construire distincts sont déposés du fait de la séparation du site par la route communale reliant la RD956 aux bourgs d'Arton et de Môleay.

D'une superficie d'environ 37ha, le site est délimité par :

- Au Nord, des cultures et des bois
- A l'Est, une majorité de bois et quelques cultures
- Au Sud, une majorité de cultures et quelques bois
- A l'Ouest, une majorité de cultures et des bois

Des carrières encore en exploitation viennent également cercler et délimiter le projet.

Les alentours du site sont majoritairement marqués par la présence de terres agricoles et de bois, mais les routes D956 et D944 ainsi que les habitations du bourg d'Arton sont également parties prenantes du paysage.

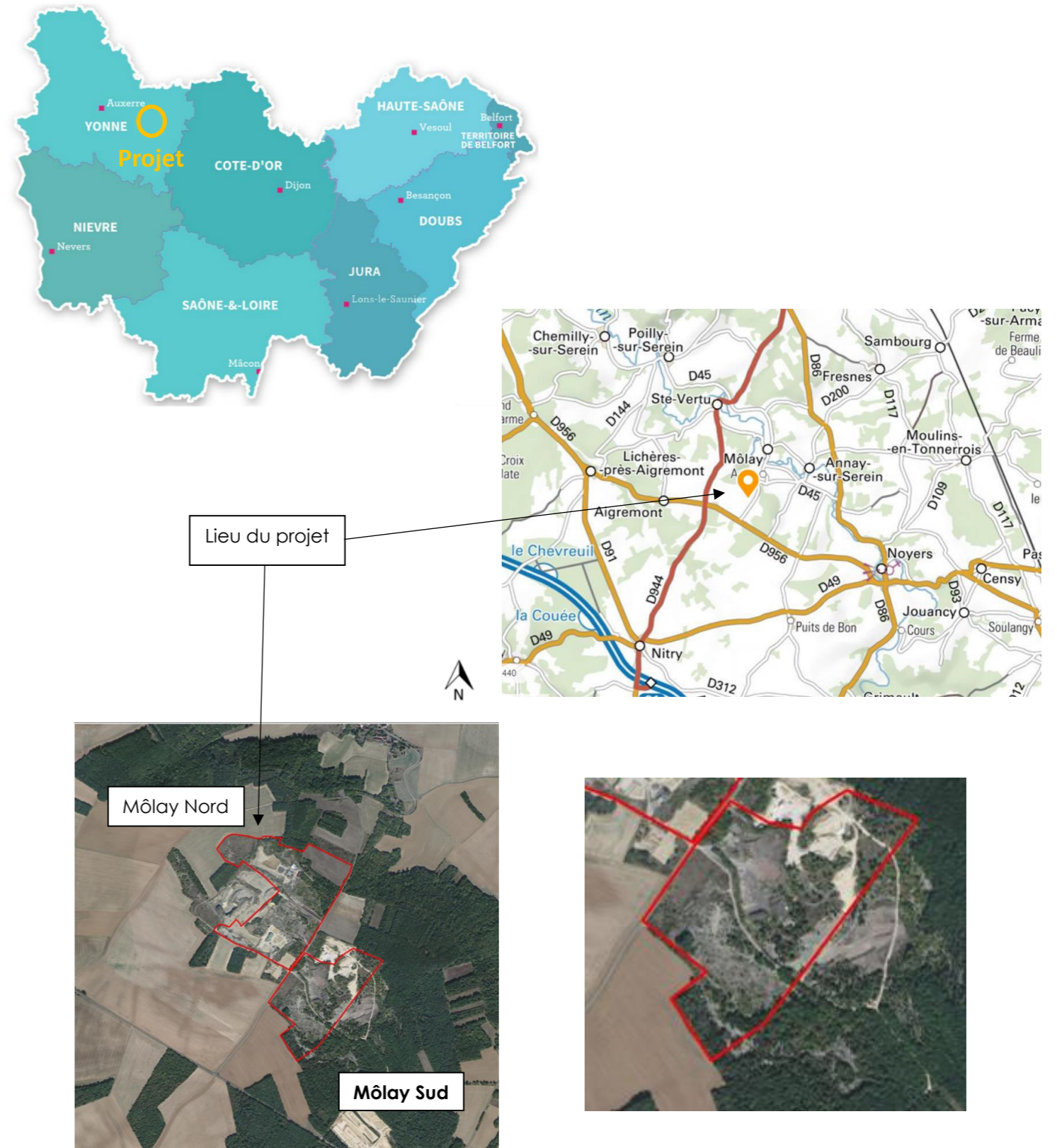


Figure 1 – Localisation du site de Môleay Sud

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

2. Historique du site

Le site du projet est constitué depuis les années 1960 de terrains à usages divers et variés. Il s'agit essentiellement d'anciennes carrières de calcaire, dont certaines n'ont pas été remises en état et sont affectées sur certaines zones par des remblais et anciens bâtiments d'exploitation. D'autres carrières ont à l'inverse été remises en état et sont aujourd'hui occupées par des friches. Les autres zones du projet sont constituées d'une parcelle agricole, d'une plateforme de transit de produits minéraux et d'un site de stockage de déchets inertes.

3. Compatibilité avec les documents d'urbanisme

La commune de Môlay ne disposant pas de document d'urbanisme de type PLU, POS ou carte communale, elle est de fait régie par le Règlement National d'Urbanisme. D'après l'Article L. 111-1-2 du Code de l'urbanisme, ce dernier autorise, en dehors des zones urbanisées, les constructions installations nécessaires à des équipements collectifs.

Les parcs solaires photovoltaïques constituant des équipements collectifs, le projet est par conséquent compatible avec le règlement du RNU en vigueur.

4. Éléments paysagers au sein du site

Le site correspond à une zone d'anciennes carrières, de terres agricoles et de stockage. Il est aujourd'hui composé majoritairement de terres issues des carrières, de végétation relativement basse, de déchets végétaux et de remblais.



Figure 2 – Prises de vue au sein du site

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

5. Elements paysagers aux abords du site

Situé dans l'unité paysagère du Plateau de Noyers, le site s'inscrit dans un paysage constitué de plateaux et vallons agricoles ponctués de boisements ou bosquets de différentes superficies. Le projet étant localisé en rebord du plateau et bénéficiant d'un masque visuel composé des bois alentours, tout phénomène de covisibilité est inexistant ou limité depuis les quelques monuments historiques alentours, certains axes routiers et depuis la majorité des habitats à proximité. La coupe topographique suivante permet d'illustrer le relief du secteur et les éléments paysagers aux abords du site.



Vue sur la ZIP depuis la route communale menant à Arton

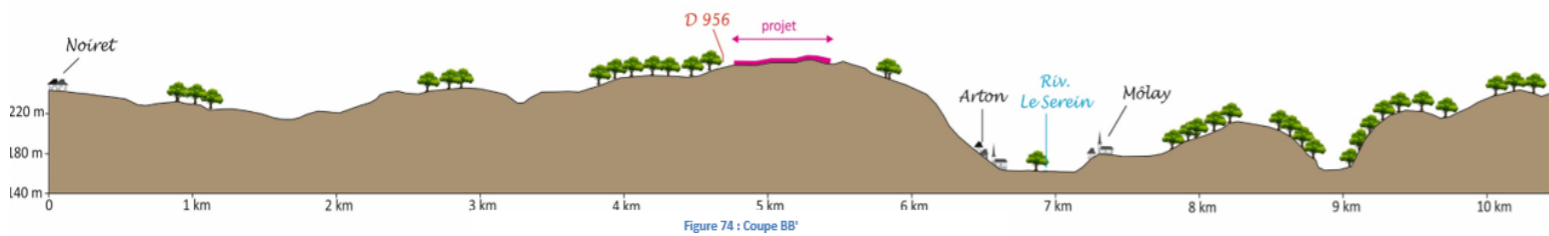


Figure 3 – Coupe topographique Sud-Nord du site de Môlay

Le site est ainsi essentiellement visible depuis le tronçon de la RD 956 se trouvant sur le plateau à l'Ouest et depuis la RD 944 de façon partielle.

En somme, la structure paysagère proche permet d'affirmer que la sensibilité concernant l'habitat et les axes de circulation est très faible. Quant aux monuments et sites protégés, la sensibilité est nulle. Le contexte paysager est donc globalement favorable à l'implantation du projet.



Vue sur le site depuis le Nord-Ouest du bourg d'Annay



Vue sur le site depuis les habitations à l'Ouest du bourg de Môlay



Vue sur le site du projet depuis la RD 956

Figure 4 – Prises de vue des abords du site

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

2. PRESENTATION DU PROJET

1. L'aménagement du terrain

L'aménagement du terrain a été adapté de manière à prendre en compte les enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'étude d'impact, les caractéristiques liées à la nature du sol et les enjeux paysagers.

Au vu des reliefs et de la diversité du site, les structures porteuses des panneaux seront ancrées dans le sol via des pieux battus, technologie limitant par ailleurs de façon considérable l'artificialisation du sol.

L'implantation des postes techniques et de la citerne incendie pourra appeler à un léger nivellement du terrain. Des tranchées seront également creusées pour faire circuler les câbles électriques. Enfin, l'aménagement d'un terrain si particulier appellera par endroit à certains remaniements des sols.



Figure 5 – Exemples de fondations sur pieux

2. Le projet d'implantation et ses aménagements techniques

	Môlay Nord	Môlay Sud
Surface clôturée	~14,6 ha	~12,1 ha
Puissance installée	~ 12,5 MWC	~ 6,8 MWC
Nombre de panneaux	Environ 26 100	Environ 14 100
Surface des panneaux photovoltaïques	~ 65 700 m ²	~ 35 600 m ²
Structures porteuses	Fixes, orientés Sud, inclinaison ~18°	Fixes, orientés Sud, inclinaison ~18°
Accès au site	Depuis les voies d'accès par la route communale menant à Arton	Depuis les voies d'accès par la route communale menant à Arton
Pistes	5m de largeur	5m de largeur
Clôture	Linéaire total d'environ 3,5km	Linéaire total d'environ 2,3km
Dimensions des locaux techniques	PTR/PDM : 6m*2,4m*2,5m PDL : 8m*2,4m*2,5m RAL : 6003 (vert lierre)	PTR/PDM : 6m*2,4m*2,5m PDL : 8m*2,4m*2,5m RAL : 6003 (vert lierre)

Nombre de locaux techniques	PTR/PDM : 6	PTR/PDM : 4
	PDL : 1	PDL : 1
	TOTAL : 7	TOTAL : 5
Surface des locaux techniques	PTR/PDM : 86,4m ²	PTR/PDM : 57,6m ²
	PDL : 19,2m ²	PDL : 19,2m ²
	TOTAL : 105,6m²	TOTAL : 76,8m²

a) Modules photovoltaïques

Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ 19,3 MWC. Il sera équipé de tables photovoltaïques dont la hauteur ne dépassera pas 3 mètres en vue de limiter leur impact visuel. Chaque table sera constituée de plusieurs dizaines de panneaux et répartie sur trois rangées dans la direction Nord-Sud. Cela permettra de limiter les phénomènes d'ombres à l'encontre de chacun des modules.

Les châssis seront quant à eux fixés par des pieux battus enfouis entre 0,5 et 1,5m de profondeur et espacés tous les 2,8 mètres et 7 mètres dans certains secteurs. Ils auront par ailleurs une inclinaison d'environ 18° pour assurer un rendement optimal. Dans une zone rocheuse de 2,6ha, l'utilisation d'étriers fixés directement sur la roche sera pourra être envisagée.

b) Les locaux techniques au sein du site

Le parc solaire comprendra 12 bâtiments techniques en béton préfabriqués, afin d'intégrer les postes de transformation, de monitoring et de raccordement au réseau électrique de distribution.

Môlay Sud sera d'une part équipée de 4 postes de transformations aux dimensions suivantes : 6m*2,4m*2,5m ; et d'un poste de livraison aux dimensions suivantes : 8m*2,4m*2,5m. La surface totale de l'emprise au sol des locaux techniques de Môlay Sud est estimée à environ 77 m²

Môlay Nord sera d'une part équipée de 6 postes de transformations aux dimensions suivantes : 6m*2,4m*2,5m ; et d'un poste de livraison aux dimensions suivantes : 8m*2,4m*2,5m. La surface totale de l'emprise au sol des locaux techniques de Môlay Nord est estimée à environ 106 m²

La pose des locaux techniques sera faite à l'aide d'une grue et conduira à une imperméabilisation ponctuelle permanente du sol. D'une hauteur inférieure à 3 mètres et colorés en vert lierre, les locaux techniques n'auront qu'un impact visuel limité.

c) Réseaux

La centrale photovoltaïque sera directement raccordée au réseau Enedis dès sa mise en service. Pour ce faire, il est envisagé de raccorder la centrale au poste source d'Annay-sur-Serein situé à environ 3,5 km au Nord du projet, en suivant l'itinéraire illustré par la figure 6 ci-dessous. Dans le cas où ce dernier serait saturé, le projet sera raccordé au poste source de la Vigne, qui est actuellement en construction et localisé à environ 14,2km au Sud.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

5. Traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

Il a d'une part été décidé de conserver et renforcer les haies existantes en périphérie du site afin de garantir leur rôle de masque visuel et de préserver la biodiversité locale. Par ailleurs, diverses zones à enjeux forts ayant été identifiées au sein du site, en particulier dans la zone Sud-Est, le projet épargnera totalement l'habitat concerné en y évitant l'implantation de panneaux solaires. En outre, plusieurs mesures de compensation sont prévues pour préserver la biodiversité locale, à commencer par la création de mares, mais en instaurant également des nichoirs artificiels et en restaurant des secteurs en cours d'enfrichement.

Le projet maintiendra enfin des espaces libres correspondant aux espaces résiduels après l'implantation des pieux et des locaux techniques, notamment la végétation entre et sous les tables photovoltaïques. Ces mesures feront l'objet de suivis durant le chantier et lors de l'exploitation.

Enfin après des échanges avec la DREAL et suite à l'avis de la MRAe, afin de préserver les populations de reptiles sur le site et de conserver l'attractivité de la ZIP pour le Circaète-Jean-le-Blanc, une marge de recul de 5m vis-à-vis des lisières a été réalisée et un espacement de 7m entre certaines rangées de tables a été mis en œuvre. Par ailleurs, une zone favorable au Petit Gravelot a été évitée et fera l'objet d'un entretien favorable à cette espèce.

6. Organisation et aménagements des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

a) Accès au site

L'accès au site de la centrale se fera par un portail d'entrée principal, depuis les voies d'accès issues de la route communale reliant la RD956 au bourgs d'Arton et de Môlay et séparant le site en deux. Ces voies d'accès sont déjà existantes et desservaient à l'origine les carrières.

Les éléments constitutifs du projet étant de taille modeste, leur acheminement jusqu'au site d'implantation se fera principalement par camions semi-remorque en empruntant la RD956, parfaitement dimensionnée à ce type de gabarits. Le projet photovoltaïque n'engendrera pas de modification particulière du trafic routier lors des travaux, le chantier nécessitant au total la venue d'environ 4 à 6 camions par jour sur la totalité du chantier, soit sur une période estimée à environ 12 mois.

b) Voies de circulation

Une voie de circulation périphérique d'une largeur de 5 mètres viendra renforcer les pistes issues de l'exploitation de la carrière. Ces pistes seront composées d'un géotextile et d'un recouvrement par environ 30 cm de graviers. L'utilisation de matériaux poreux permettra de conserver la perméabilité du sol et de ne pas influencer sur les ruissellements naturels.

Cette voie desservira l'accès aux locaux techniques et permettra de se rendre en tout point de la centrale. Il est planifié qu'elle soit maintenue dans un état permettant à la fois la circulation, le stationnement et la mise en œuvre des véhicules de secours. La voie sera également préservée en constant état de propreté et dégagée de tout objet ou végétation susceptible de gêner la circulation.

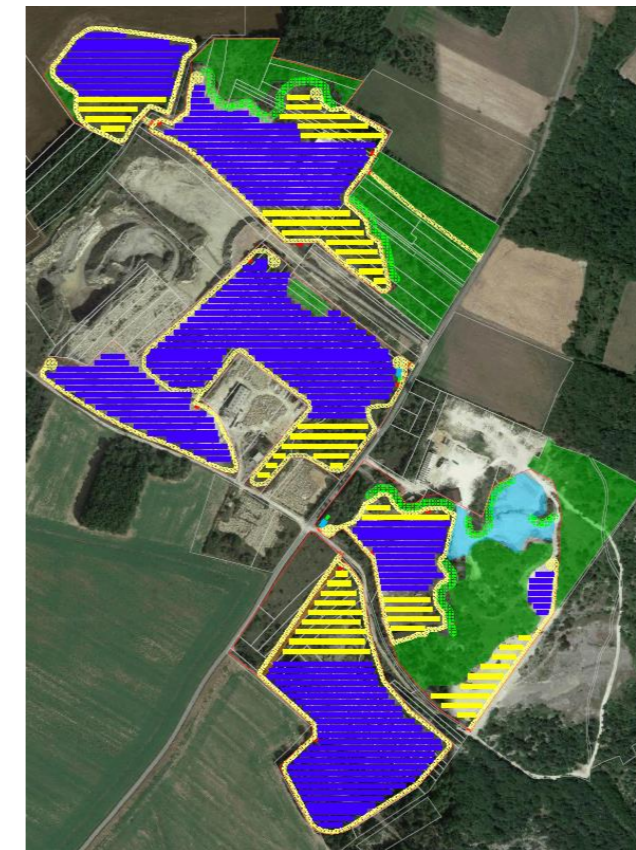


Figure 9 – Plan d'implantation du projet (en jaune les tables avec un écartement de 7m)

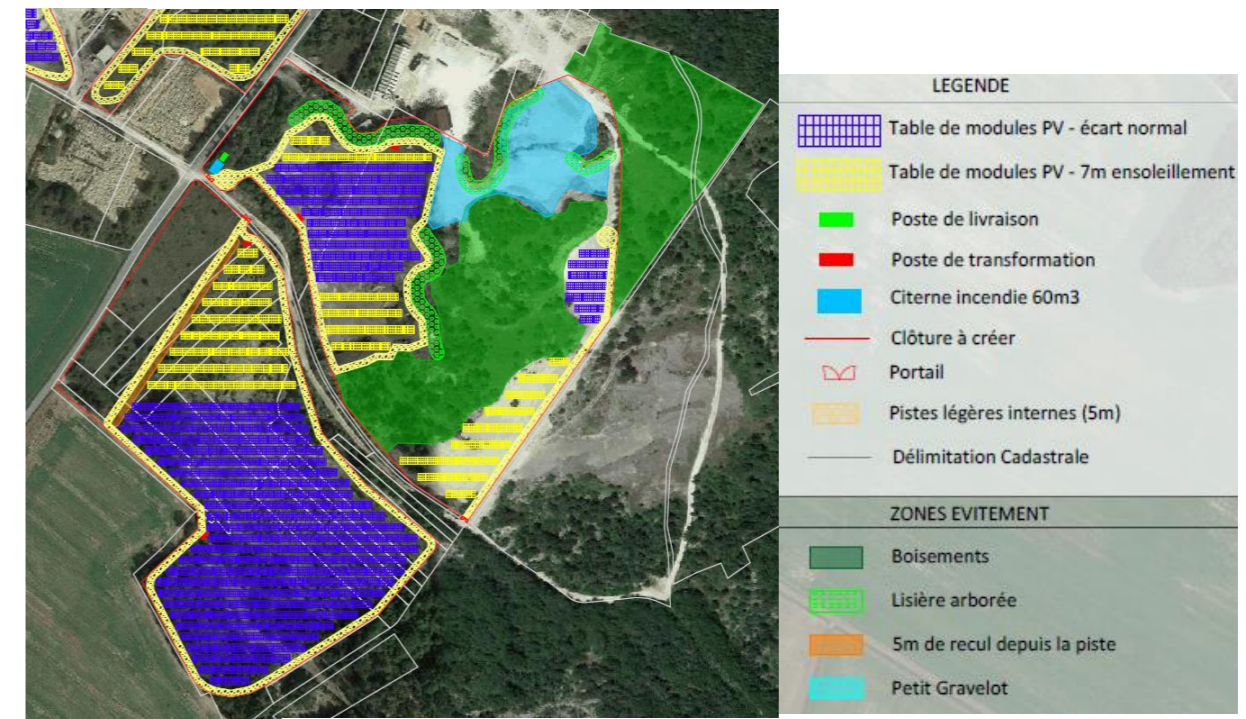


Figure 10 – Plan d'implantation de Môlay Sud

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

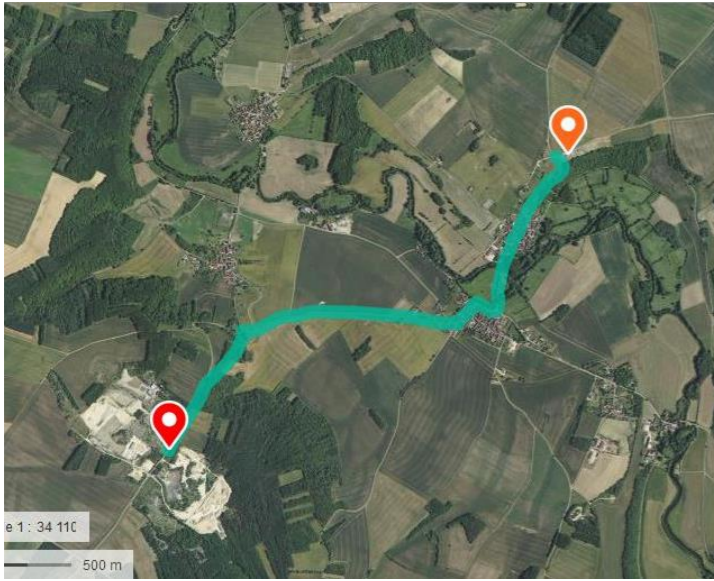


Figure 6 – Option de raccordement au poste source d'Annay-sur-Serein

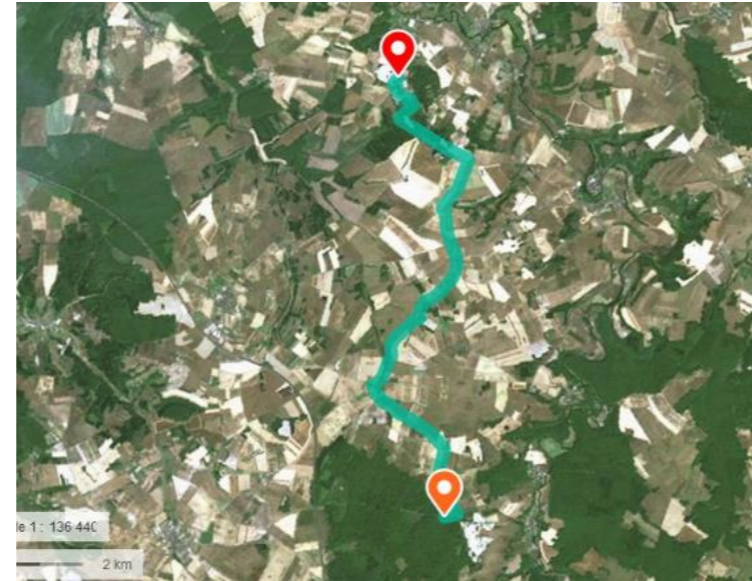


Figure 7 – Option de raccordement au poste source la Vigne

De plus, la centrale ne nécessitera pas de raccordement aux réseaux d'eaux, qu'elles soient potables ou usées. Seule une réserve d'eau sera stockée sur le site au sein d'une citerne souple, conformément aux préconisations du SDIS 89.

d) Servitudes d'utilité publique

La zone d'implantation du projet n'est grevée par aucune servitude et contrainte technique.

e) Sécurité SDIS 89

Le parc comportera 2 citernes souples de 120 m³, chacune étant localisée dans une des deux zones, entre Môlay Nord et **Môlay Sud**. Réservées au SDIS en cas d'incendie au sein de la centrale, elles seront situées à proximité des postes de livraison, le long de la route communale reliant la RD956 au bourgs d'Arton et de Môlay. Deux aires de mise en aspiration (8m*4m) sont prévues pour permettre la mise en station d'un engin.

3. Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

a) Végétation en limites de terrain

Les haies présentes aux abords du site seront maintenues pour d'une part faire office de masque visuel et d'autre part préserver la biodiversité faunistique et floristique locale. Elles seront complétées et renforcées par l'implantation de nouvelles haies à partir d'essences locales. **Par ailleurs, certaines lisières seront également conservées pour des raisons environnementales.**

b) Clôture et accès du site

Une clôture d'une hauteur de 2m et de type grillage en acier galvanisé vert, souple, simple torsion, posé sur poteaux métalliques est prévue sur la totalité de la périphérie de l'emprise. La clôture aura un linéaire total de **5,8km** environ.

Par ailleurs, l'accès aux différentes zones d'implantation du projet se fera par l'intermédiaire de **7** portails d'entrée. Ces portails de couleur vert auront une largeur de 6 mètres et une hauteur de 2 mètres environ.

Enfin, la centrale sera équipée de plusieurs pistes de circulation périphérique interne d'une largeur de 5m, nécessaire à la maintenance et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Bien que 7 aires de retournement soient prévues, 5 dans Môlay Nord et **2 dans Môlay Sud**, il n'y aura aucune place de stationnement prévue sur et autour de la piste.

c) Locaux techniques en limite de terrain

12 locaux techniques seront positionnés au sein de la centrale. D'une part, 10 postes de transformations seront répartis de façon équilibrée entre les différentes zones d'implantation du projet. 6 d'entre eux étant localisés dans Môlay Nord et **4 dans Môlay Sud**. Ces locaux techniques auront une surface plancher de **14,4m²** environ et les dimensions suivantes : **6m*2,4m*2,5m**. D'autre part, 2 postes de livraison seront répartis entre Môlay Nord et **Môlay Sud**, le long de la route communale reliant la RD956 au bourgs d'Arton et de Môlay. Leur surface plancher sera également de **19,2m²** environ, pour les dimensions suivantes : **8m*2,4m*2,5m**.

4. Matériaux et couleurs des constructions

Les matériaux caractéristiques utilisés pour les installations et constructions définies dans le présent projet architectural sont :

- o **Panneaux photovoltaïques** : Les panneaux sont équipés de cellules photovoltaïques de couleur foncée (bleu nuit, noir).
- o **Structures** : L'ossature métallique des structures est de teinte grise.
- o **Clôture et portail** : Le portail et la clôture seront en acier galvanisés de couleur vert.
- o **Locaux techniques** : Les bâtiments (préfabriqués béton) seront dans des coloris discrets pour s'intégrer dans le paysage (RAL : 6003 - vert lierre).



Figure 8 – Exemple de local technique vert lierre

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 18 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 36 panneaux
- Plan des façades des postes de livraison
- Plan des façades des postes de transformation
- Plan modèle de la clôture
- Plan modèle d'un portail
- Plan modèle d'une citerne

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

**VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 18 PANNEAUX**

Légende

Altitude terrain naturel :
Compris entre +257.00m NGF et
+273.00m NGF

La profondeur des pieux battus
ou vissés sera déterminée suivant
les recommandations de l'étude
géotechnique de type G2 AVP qui sera
réalisée en amont du chantier.

Echelle 1/100 au format A3



Architecte

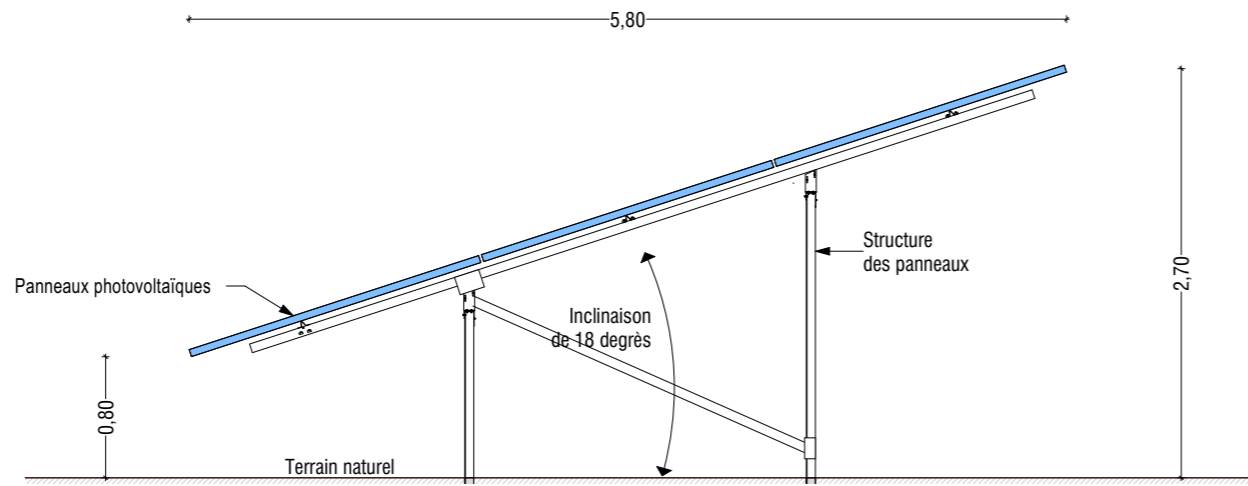
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

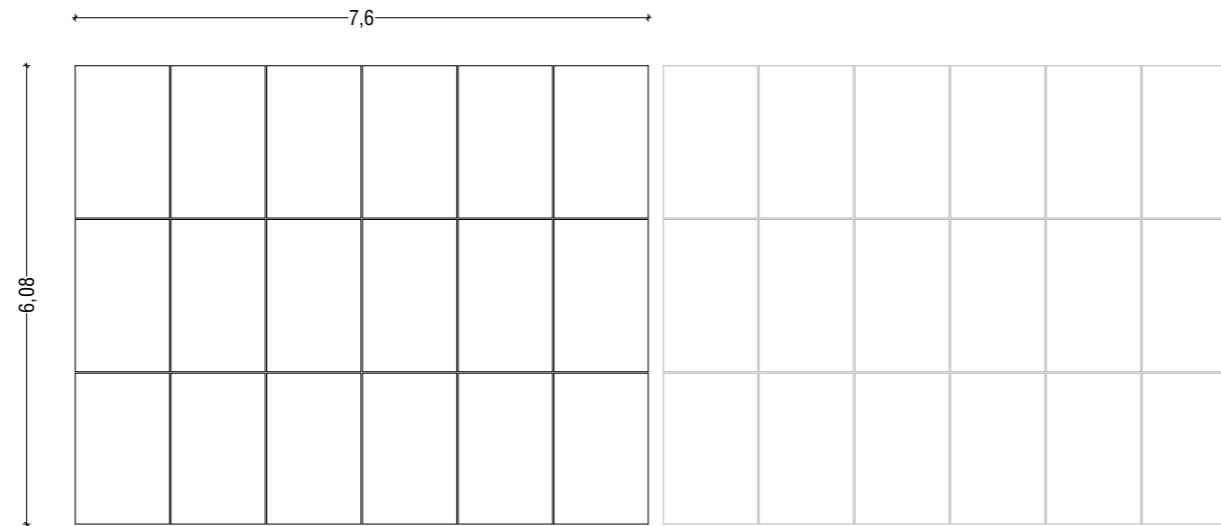


Adresse de Correspondance :

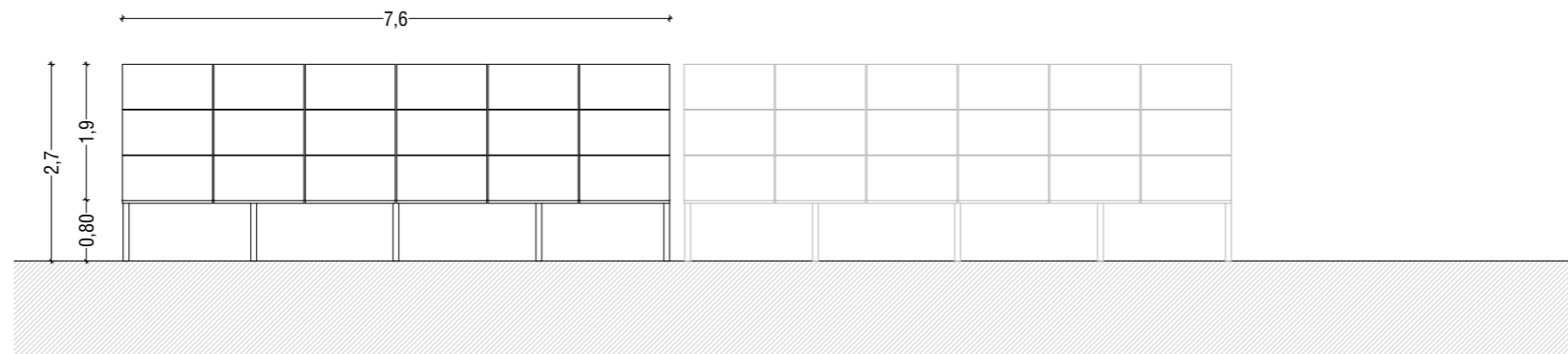
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



VUE DE CÔTÉ AU 1/100e



VUE EN PLAN DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE AU 1/50e



VUE DE FACE DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE AU 1/50e

VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 36 PANNEAUX

Légende

Altitude terrain naturel :
Compris entre +257.00m NGF et
+273.00m NGF

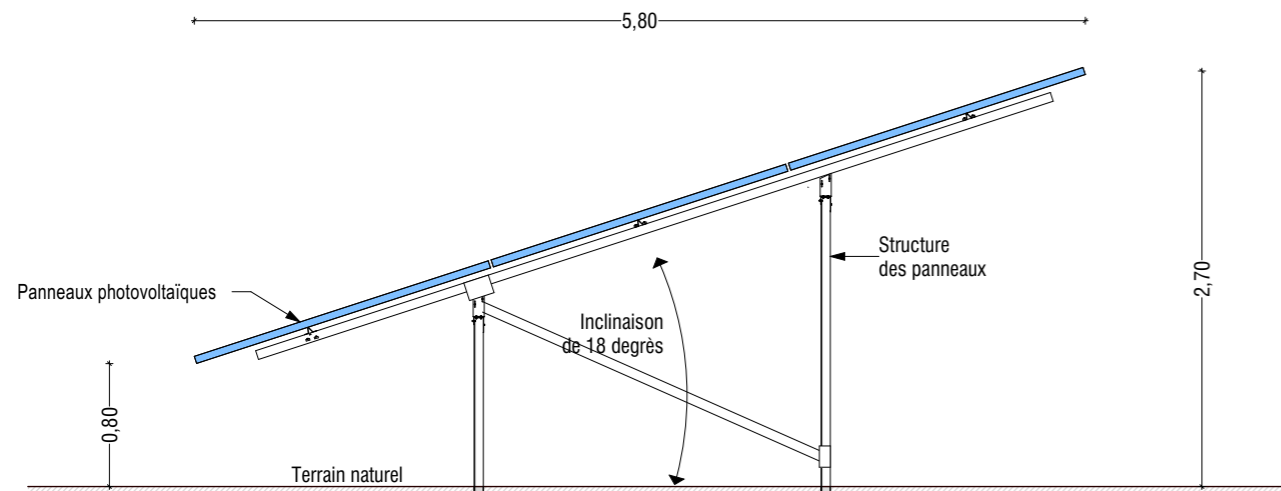
La profondeur des pieux battus
ou vissés sera déterminée suivant
les recommandations de l'étude
géotechnique de type G2 AVP qui sera
réalisée en amont du chantier.

Architecte

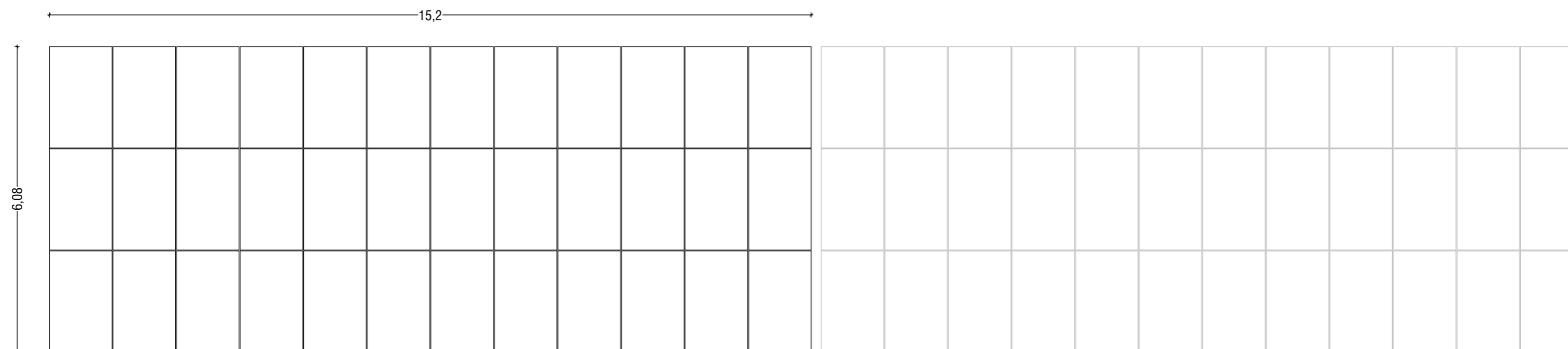
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



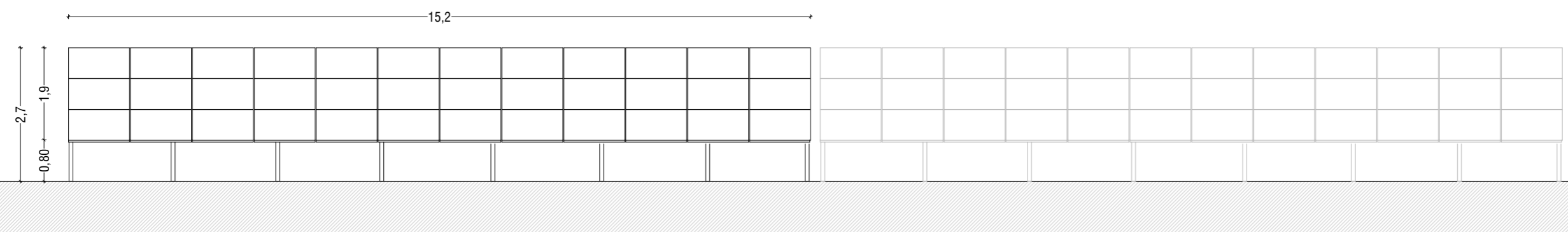
Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



VUE DE CÔTÉ AU 1/100e



VUE EN PLAN DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE AU 1/50e



VUE DE FACE DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE AU 1/50e

**PLAN DES FAÇADES
DES POSTES
DE TRANSFORMATION**

Légende

Caractéristique des postes de transformation :

Hauteur de 2.50m

Longueur de 6.00m

Largeur de 2.40m

Couleur RAL 6003

Altitude terrain naturel :

Compris entre +257.00m NGF et
+273.00m NGF

Architecte

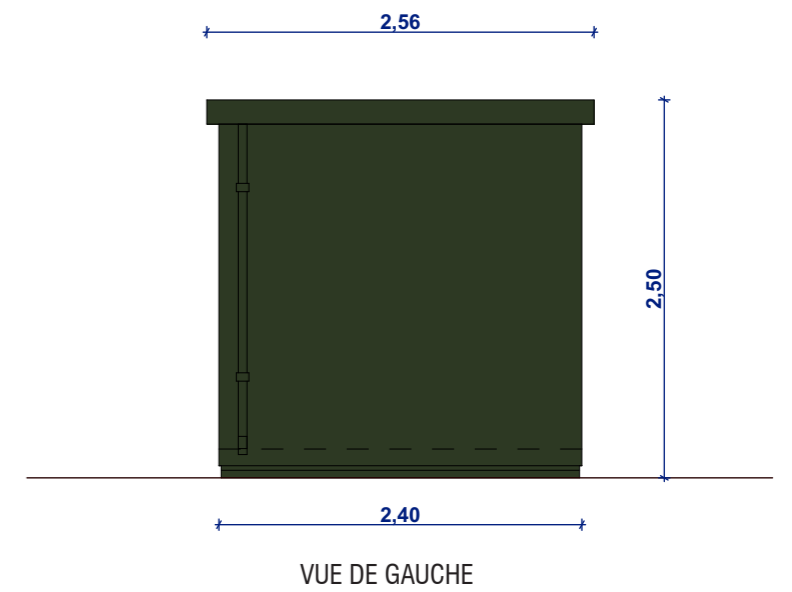
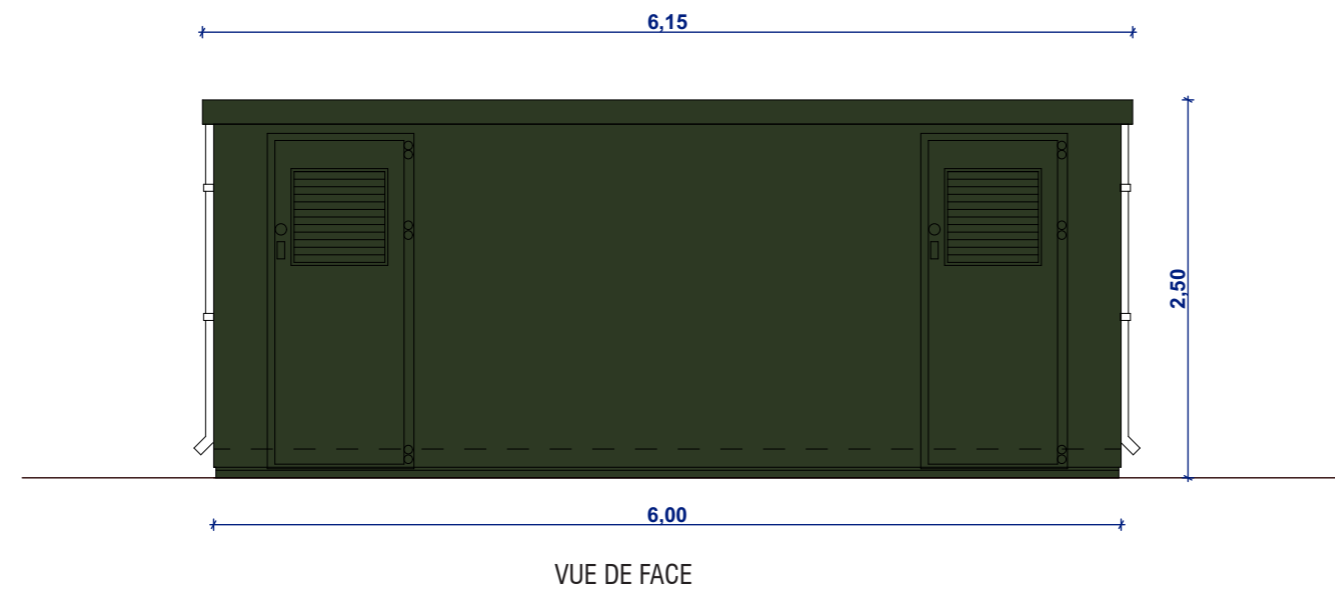
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



**PLAN DES FAÇADES
DES POSTES DE LIVRAISON**

Légende

Caractéristique des postes de
transformation et de livraison:

Hauteur de 2.50m

Longueur de 8.00m

Largeur de 2.40m

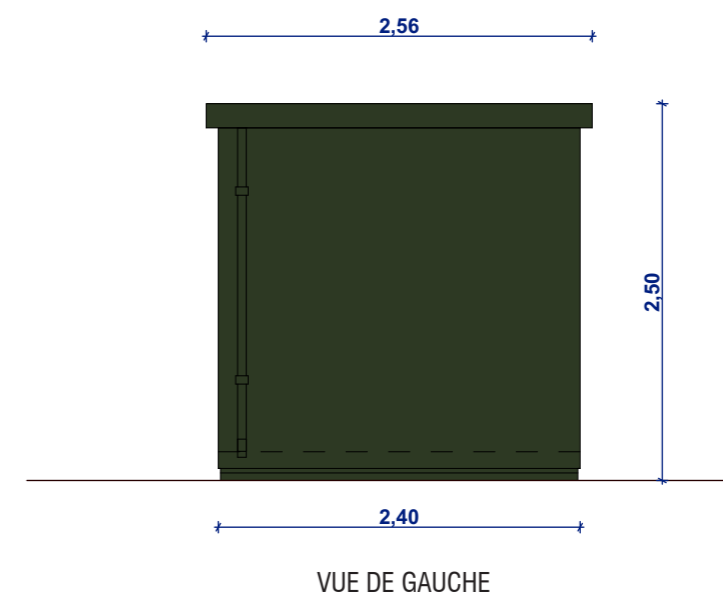
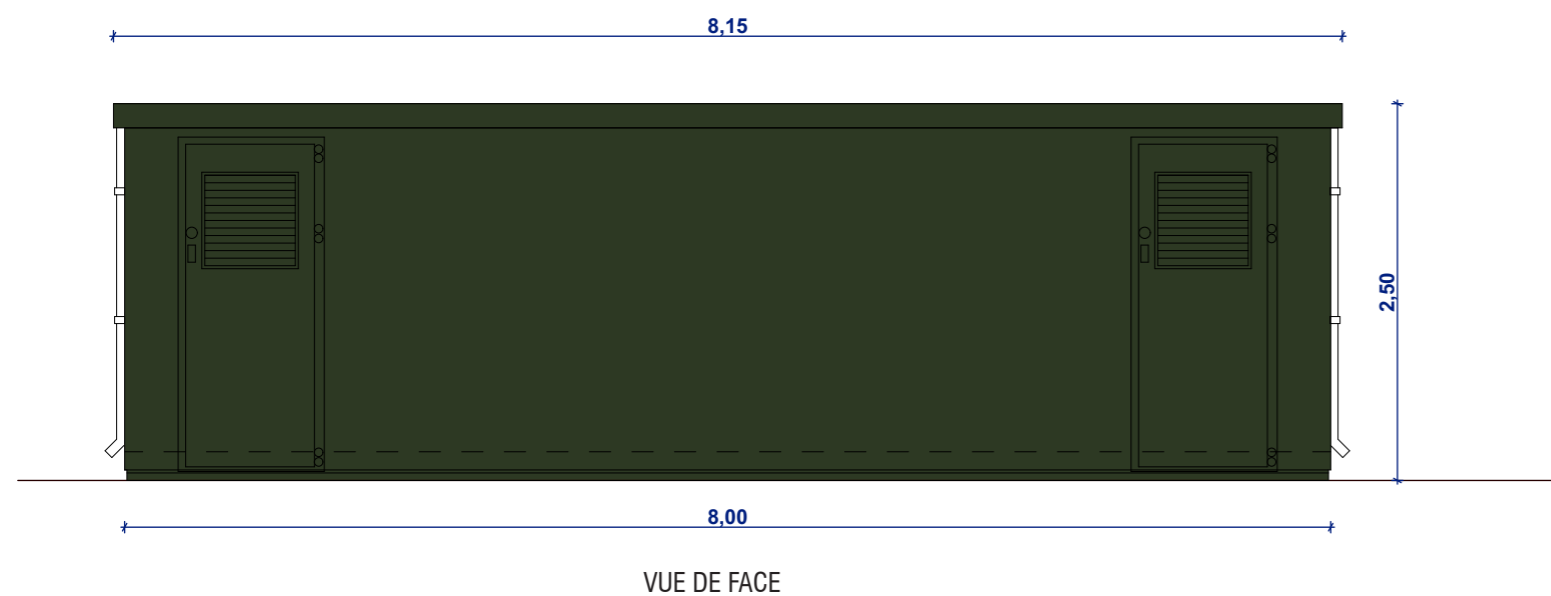
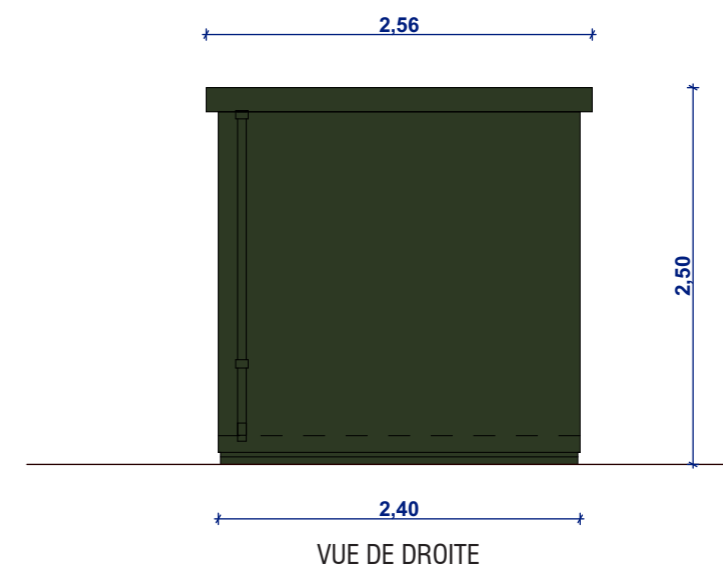
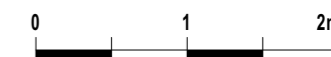
Couleur RAL 6003

Altitude terrain naturel :

Compris entre +257.00m NGF et

+273.00m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

PLAN MODÈLE
D'UN PORTAIL

Légende

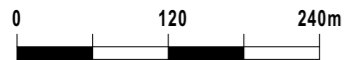
Caractéristiques des portails d'accès:

Portails pivotant à 2 vantaux
Longueur 5m
2 vantaux de 2.5m
Hauteur 2m
RAL 6003

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/6000 au format A3



Architecte

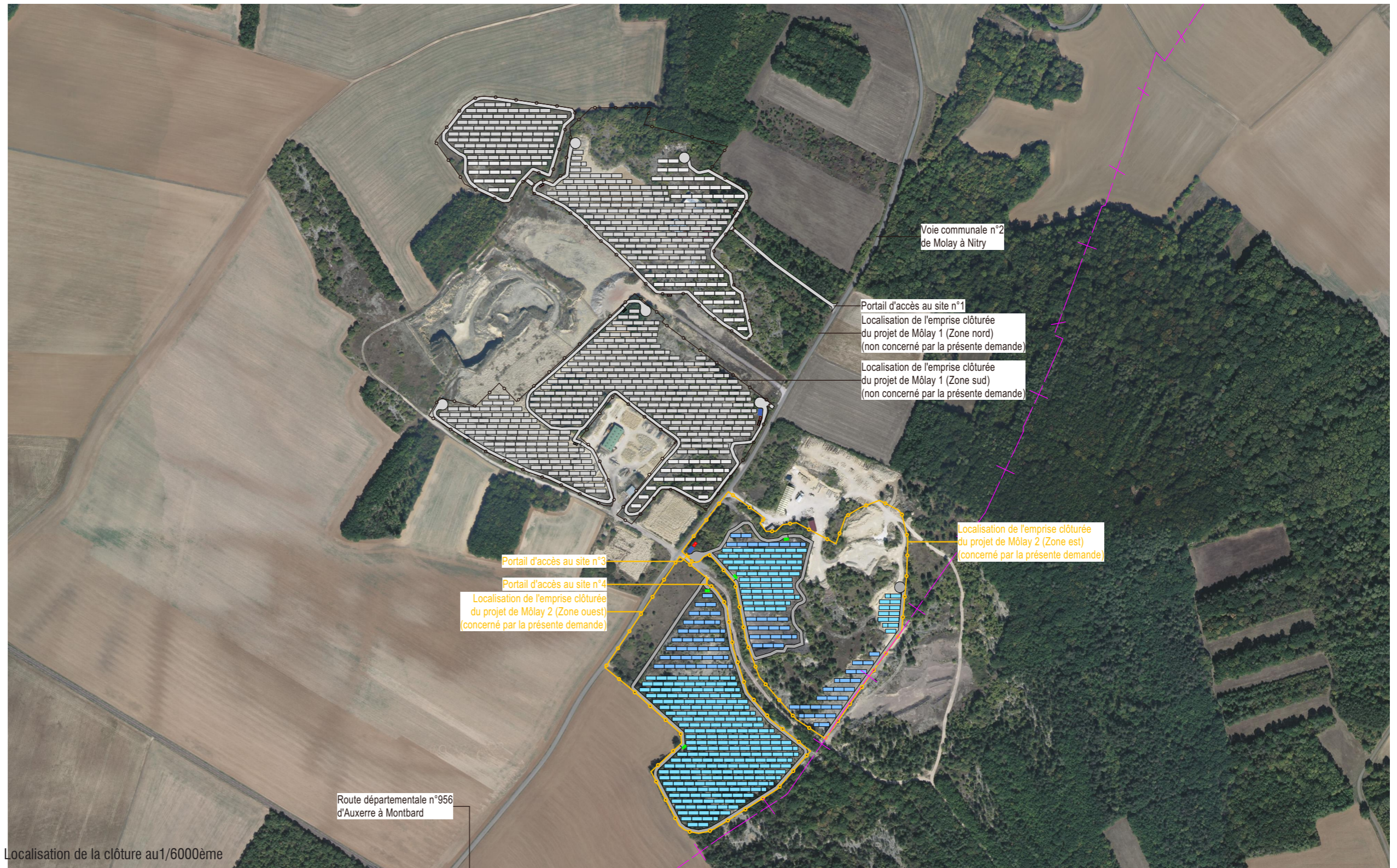
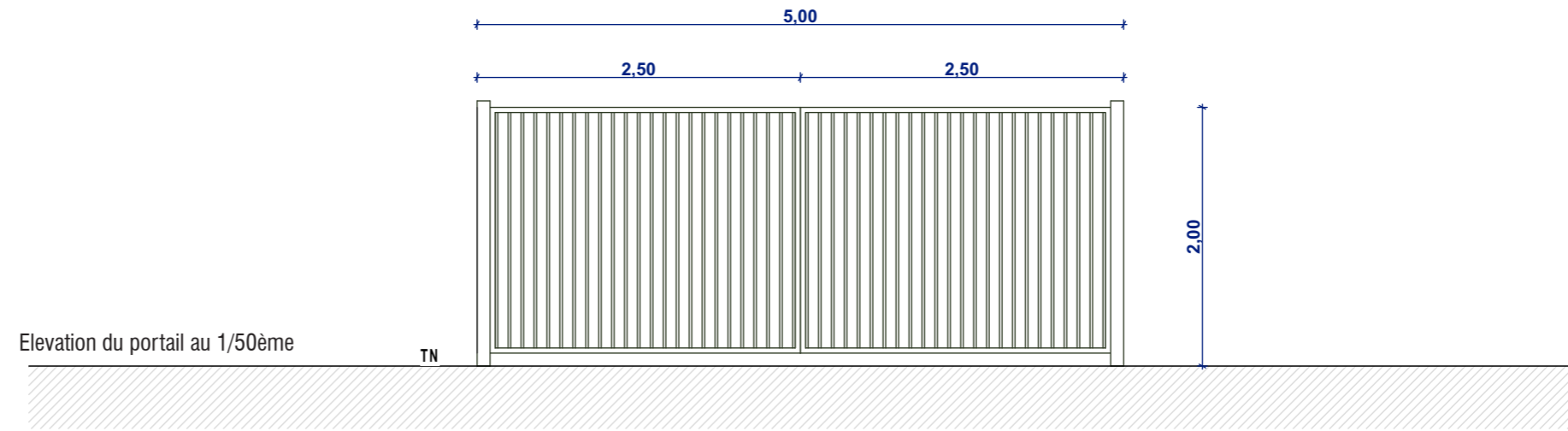
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



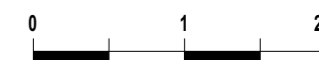
Localisation de la clôture au 1/6000ème

PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE

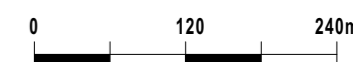
Légende

Caractéristiques de la clôture:
Clôture rigide grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Maille 10cmx10cm
Passage de 20x20cm tous les 50m pour passages de la petite faune
RAL 6003

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/6000 au format A3



Architecte

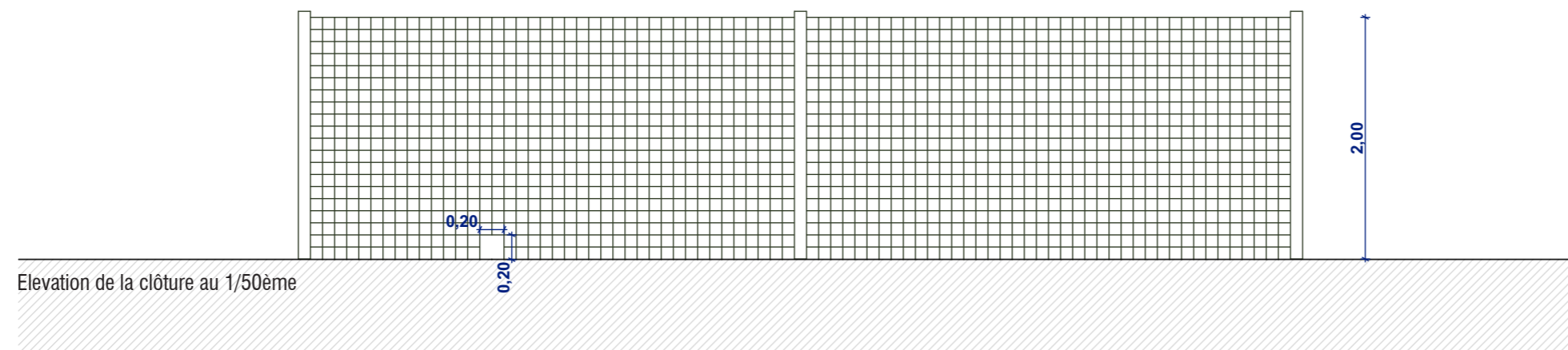
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



Localisation de la clôture au 1/6000ème

**PLAN MODÈLE
D'UNE CITERNE SOUPLE**

Légende

Caractéristiques d'une citerne :

Citerne:
Longueur : 11,7m
Largeur : 8,90m
Hauteur : 1.5m

Plateforme :
Longueur : 12,7m
Largeur : 9,90m
RAL 6003

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

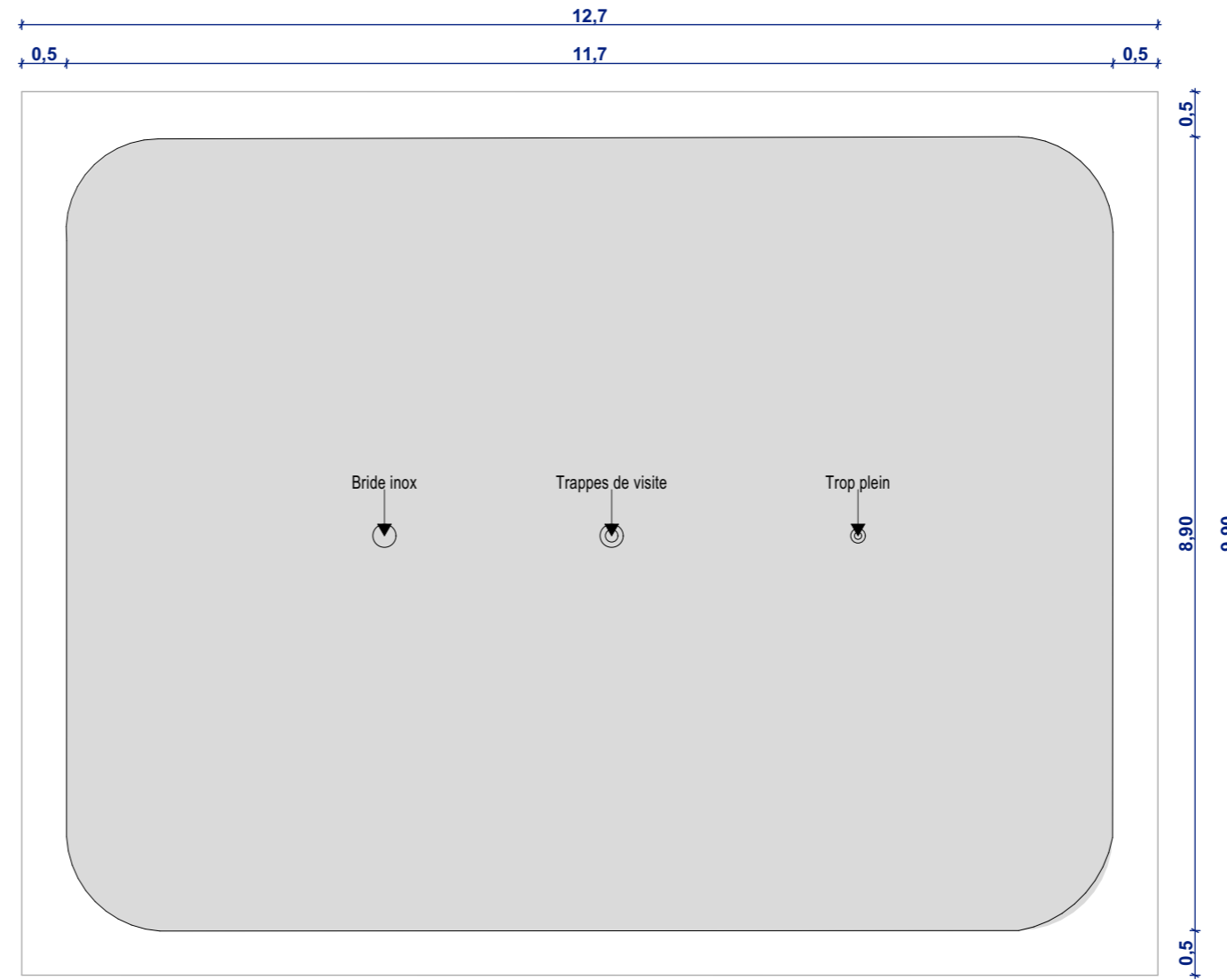
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

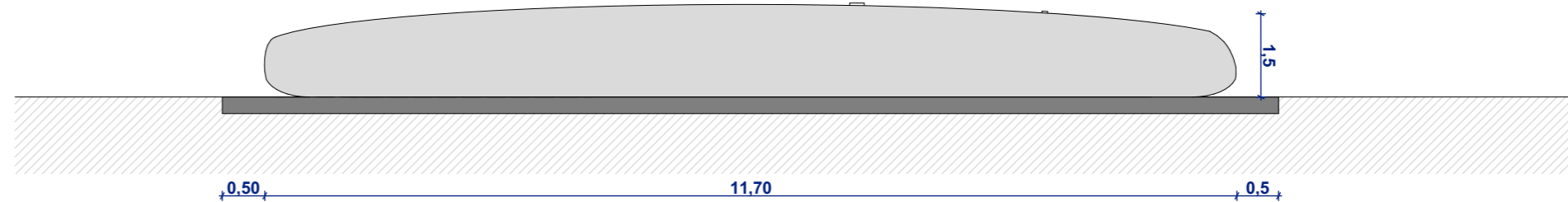


Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris



Vue en plan d'une citerne souple



Vue de côté d'une citerne souple

Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photomontages

PC6 - DOCUMENTS GRAPHIQUES PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

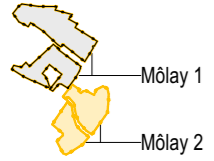
**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**


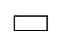
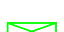




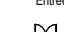
Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



-  Structures Photovoltaïques
-  Structures Photovoltaïques
(non concernée par la présente demande)
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Citerne souple
-  Localisation de l'emprise clôturée
-  Localisation de l'emprise clôturée
(non concernée par la présente demande)
-  Piste lourde à créer

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris





PV2 - Point de vue proche du projet depuis la voie communale n°2 au sud du site, en direction du nord-est

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Panoramique

PC7 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

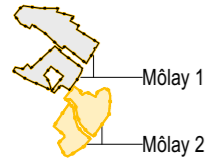
**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

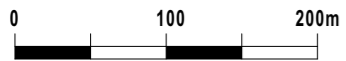
PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris





PV1 - Point de vue du site depuis le segment ouest de la zone nord du projet, en direction du nord-est



PV2 - Point de vue proche du site depuis la voie communale n°2 au sud du site, en direction du nord-est

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Panoramique

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

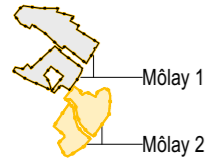
**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris

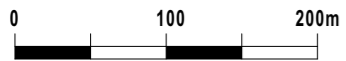
PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Adresse de Correspondance :

GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris





PV3 - Point de vue lointain du site depuis le chemin rural dit de la vallée de Ringuet, en direction du sud-est

Contenu

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**

Adresse de Correspondance :
GDSOL 75
50 rue Etienne Marcel
75002 Paris